

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 02/2024

Election de Madame Sabine CANTOURNET au poste de Vice-Présidente Formation et Egalité des chances

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 14 mars 2024

Vu le code de la recherche :

Vu le code de l'éducation :

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 6-2.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration élit Madame Sabine CANTOURNET au poste de Vice-Présidente Formation et Egalité des chances.

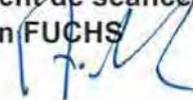
35 voix « pour »,

0 voix « contre »,

2 abstentions,

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 03/2024

Election de Madame Isabelle RYL au poste de Vice-Présidente Intelligence Artificielle

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 14 mars 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 6-2.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration élit Madame Isabelle RYL au poste de Vice-Présidente Intelligence Artificielle.

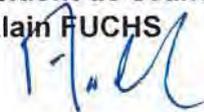
29 voix « pour »,

0 voix « contre »,

8 abstentions,

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 04/2024

Compte financier 2023

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 14 mars 2024**

Vu le code de l'éducation, articles R. 719-51 et suivants, et notamment les articles R. 719-100 à R. 719-104 :

Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologiques (EPST) dans le cadre de l'élaboration de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 138 ETPT, dont 44,4 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 93 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 37 559 710,05 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 188 195,12 € personnel ;
 - 28 312 297,60 € fonctionnement et intervention ;
 - 59 218,33 € investissement.
- 40 248 050,88 € de crédits de paiement dont :
 - 9 188 195,12 € personnel ;
 - 31 008 494,80 € fonctionnement et intervention ;
 - 51 360,96 € investissement.

- 51 321 216,18 € de recettes ;
- 11 073 165,30 € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 24 044 413 ,13 € de variation de trésorerie ;
- 5 317 900,59 € de résultat patrimonial ;
- 5 406 278,10 € de capacité d'autofinancement ;
- 6 411 205,14 € de variation de fonds de roulement dont 1 050 000,00€ en report à nouveau créditeur.

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve l'affectation en report à nouveau créditeur de la somme de 1 050 000,00€.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 5 317 900,59 € en report à nouveau

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

**Le Président de séance
Alain FUCHS**



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

UNIVERSITE PARIS SCIENCES ET LETTRES

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

60 rue Mazarine

75006 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ernst&Young
Tour First TSA 1444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S à capital variable
344 366 315 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Université Paris Sciences et Lettres

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

60 rue Mazarine

75006 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de l'établissement public Université Paris Sciences et Lettres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public UNIVERSITE PSL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'ordonnateur a l'intention de mettre l'établissement en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'agent comptable et l'ordonnateur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public à caractère scientifique, culturel et personnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et personnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Ernst&Young



Bruno GERARD

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

COMPTES ANNUELS 2023

Université Paris Sciences et lettres

ANNEXE AU COMPTE FINANCIER

Table des matières

1	BILAN	3
2	COMPTE DE RESULTAT	4
3	Faits marquants de l'exercice 2023	5
4	Principes, règles et méthodes d'évaluation	6
4.1	Les règles et instructions comptables appliquées	6
4.2	Les méthodes et les changements comptables.....	6
5	Notes relatives au bilan	6
5.1	L'actif du bilan.....	6
5.1.1	L'actif immobilisé	6
5.1.2	L'actif circulant.....	8
5.2	Le passif du bilan.....	9
5.2.1	Financements de l'actif	9
5.2.2	Les fonds propres	9
5.2.3	Les provisions et dépréciations.....	9
5.2.4	Les dettes financières	10
5.2.5	Les dettes non financières	11
6	Notes relatives au compte de résultat	12
6.1	Les charges	12
6.2	Les produits	12
7	Les agrégats financiers	12
8	Autres informations	13
8.1	Evènements postérieurs à la clôture	13
8.2	Effectifs Personnels	13
8.3	Honoraires des commissaires aux comptes.....	13

3. Faits marquants de l'exercice 2023

Organisation

Philippe LEZER a pris les fonctions d'Agent Comptable de l'Université Paris Sciences et Lettres à temps plein à compter du 5 juin 2023.

Lionel LEFEBVRE a pris les fonctions de Directeur des Affaires Financières de l'Université Paris Sciences et Lettres à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pérennisation de PSL en tant que Grand Etablissement

Le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 a officiellement pérennisé les statuts de l'établissement. PSL devient ainsi le premier établissement expérimental créé par l'ordonnance de 2018 à sortir de sa période d'expérimentation. L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel est constitué sous la forme de Grand Etablissement.

PSL lauréate de nombreux APP

Au cours de l'année 2023, le dynamisme de l'établissement a permis de déposer et remporter plusieurs appels à projet. Parmi eux, pour ne citer que les plus importants, l'obtention du Pôle Universitaire d'Innovation (durée de 4 ans pour un financement de 11M€), ExcellencES (durée de 10 ans pour un financement de 23,9M€), RP-ASDESR (durée de 10 ans pour un financement de 3,2M€) ou EELISA 2.

Certains d'entre eux sont déjà intégrés dans les comptes 2023, d'autres ne le seront qu'au cours de l'exercice 2024.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)

L'Université PSL et l'Etat ont établi un Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance qui a été notifié le 15 septembre 2023 et soumis au Conseil d'Administration du 12 octobre 2023.

Ce financement d'un montant total de 5 777K€ a été versé à hauteur de 50% en fin d'année 2023 pour une mise en œuvre qui interviendra au cours des exercices 2024 et 2025.

Une visibilité accrue à l'international et une cohérence dans sa stratégie

L'Université PSL est classée à la 41^{ème} place du classement de Shanghai et est la 2^{ème} université française de ce classement. Elle figure également au 1^{er} rang des établissements français classés dans les classements CWUR, QS, THE et ARTU.

Enfin elle occupe la 3^{ème} place mondiale du classement THE Young University qui porte sur la qualité des établissements d'enseignement supérieur de moins de 50 ans. PSL prouve ainsi le succès de sa politique de regroupement.

Une activité en forte augmentation en 2023

L'activité de l'Université a été en forte augmentation au cours de l'exercice 2023 avec de nombreuses nouvelles conventions signées ou en cours de signature.

4. Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Les règles et instructions comptables appliquées

L'université PSL est soumise aux dispositions des titres Ier et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) et applique le recueil des normes comptables des établissements publics nationaux et son instruction commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion comptable et budgétaire est effectuée sous le logiciel PEP édité par la société INETUM (ex GFI).

Depuis l'exercice 2020, les comptes sont soumis à la certification des Commissaires aux Comptes. À la suite d'un appel d'offre, les deux cabinets retenus sont Ernst & Young et Deloitte.

Les droits d'inscriptions : la note 2019/05/5733 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a précisé les modalités de comptabilisation des droits d'inscriptions versés par les étudiants aux établissements d'enseignement supérieurs.

Il est désormais préconisé de constater l'intégralité de la recette sur l'exercice en cours duquel le droit est né.

Les provisions pour risques et charges correspondent aux charges potentielles dont l'échéance et le montant ne sont pas fixés de façon précise, sur la base des informations connues à la date de l'arrêté des comptes.

Les droits à congés inscrits dans un CET sont évalués selon le coût moyen journalier. La provision est calculée à partir du coût moyen par grade ; le barème d'indemnisation par catégorie (A = 150 €, B = 100 €, C = 83 €).

4.2 Les méthodes et les changements comptables

Néant

5. Notes relatives au bilan

5.1 L'actif du bilan

5.1.1 L'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits de douane et taxes non récupérables, et le cas échéant, des coûts directement attribuables engagés pour les mettre en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue (y compris les honoraires des professionnels).

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

La délibération n°82/2020 du Conseil d'administration a fixé le seuil d'immobilisation des dépenses d'acquisition à 800 € (prix unitaires hors taxes).

5.1.1.1 *Immobilisations incorporelles.*

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service.

5.1.1.2 *Immobilisations corporelles.*

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- À leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (y compris les accessoires)
- À leur coût de production pour les biens produits par l'établissement
- Le patrimoine immobilier bâti et non bâti remis en affectation est comptabilisé à sa valeur vénale évaluée par les services de France Domaine.

5.1.1.3 Immobilisations financières.

Les immobilisations sont composées principalement de prêts accordés, de dépôts et cautionnements versés. Il faut noter que la dotation non-consomptible (DNC) d'un montant de 786 775 128 € est comptabilisée en immobilisation financière.

L'inscription de cette dotation au passif (dettes financières) permet d'équilibrer le bilan.

5.1.1.4 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	ACQUISITIONS	SORTIES	SOLDE 31/12/23
Logiciels acquis ou sous-traités	6 000,00	0,00		6 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
Installations techniques, matérielles et outillage	33 418,15	1 328,70		34 746,85
Autres immobilisations corporelles	139 785,76	38 483,26		178 269,02
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 203,91	39 811,96	0,00	213 015,87
Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 015,00		3 015,00
Avances et acomptes versés sur commandes d'immob.	0,00	2 246,00		2 246,00
Participations et créances rattachées à des participations	0,00			0,00
Autres formes de participations	10 000,00		0,00	10 000,00
TOTAL IMMOBILISATIONS	189 203,91	45 072,96	0,00	234 276,87

Les immobilisations se composent d'achats de matériels informatiques et de biens mobiliers.

Tout comme sur l'exercice 2022, les immobilisations acquises en 2023 restent à un niveau très modeste. Elles se composent essentiellement de matériels informatiques et audio-visuel.

La somme de 10 000 € en immobilisations financières constitue la 1^{ère} tranche de l'apport effectué par PSL au capital de la Fondation Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) tel que défini dans ses statuts.

5.1.1.5 Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon les cadences d'amortissement approuvées par la délibération n°81/2020 du Conseil d'administration.

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Frais de recherche et de développement	5 ans
Logiciels, licences, brevets, concessions et droits similaires...	3 ans
Installations techniques, matériels et outillages : installations techniques complexes	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages : matériel pédagogique...	5 ans
Installations techniques, matériels et outillages : matériel scientifique...	5 ans
Collections	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel divers	5 ans
Serveurs et gros systèmes	5 ans
Travaux d'aménagement, agencements	20 ans
Immeuble remis en dotation	50 ans

5.1.1.6 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Cumulés au début de l'exercice précédent	Augmentations (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actifs sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels acquis ou sous-traités	104,11	2 000,00		2 104,11
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104,11	2 000,00	0,00	2 104,11
Installations techniques, matérielles et outillage	6 899,11	6 600,36		13 499,47
Autres immobilisations corporels	88 507,11	28 970,58		117 477,69
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 406,22	35 570,94	0,00	130 977,16
TOTAL AMORTISSEMENTS	95 510,33	37 570,94	0,00	133 081,27

5.1.2 L'actif circulant

5.1.2.1 Les créances clients

L'actif circulant comprend des créances auprès des clients et partenaires de PSL (factures émises et produits à recevoir) ainsi que des comptes de régularisation dont le solde débiteur sera régularisé ultérieurement.

Les créances clients se répartissent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autres créances immobilisées			
Créances de l'actif circulant			
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	6 640 399,52 €	6 640 399,52 €	
- Créances clients et comptes rattachés	2 395 008,15 €	2 395 008,15 €	
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
- Avances et acomptes versés sur commandes			
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	89 787,42 €	89 787,42 €	
Produits à recevoir	9 188 754,59 €	9 188 754,59 €	
- Créances sur les autres débiteurs	183 107,92 €	183 107,92 €	
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	58 036,21 €	58 036,21 €	
TOTAUX	18 555 093,81	18 555 093,81	0,00

La quasi-intégralité des créances concerne des débiteurs publics.

- Les créances sur les entités publiques recouvrent la convention de dévolution IDEX PSL dont les intérêts du 4^{ème} trimestre sont versés au début du trimestre suivant. LA situation arrêtée au 31 décembre 2023 laisse donc apparaître un reste à recouvrer de la créance du 4^{ème} trimestre. Son versement a été constaté le 5 janvier 2024.
- Les créances clients : les créances nées en 2023 ou sur années antérieures et non soldées à la fin de l'exercice correspondent principalement des reliquats de conventions ainsi qu'à quelques conventions de refacturations de doctorants mis à disposition.
- Les créances correspondant à des opérations pour compte de tiers concernent au 31 décembre 2023 huit opérations : EQUIPEX IMF-NMR, INNOCORE EELISA, ALLIANCE EELISA, ONCO-PHENOSCREEN, BIBLISSIMA +, FQPS-CMAQ, EQUIPEX + IDEE, EQUIPEX +DEEPSEA NNOVATION.
- Les créances sur les autres débiteurs : elles concernent des conventions de financement de contrats doctoraux.

5.1.2.2 *Les produits à recevoir*

Les produits à recevoir s'élevaient à fin 2023 sont en forte augmentation par rapport à 2022 (9 188K€ contre 3 025 K€). Cette hausse est liée à la forte activité contractuelle qui a débuté au cours des exercices précédents et qui est en plein essor. Parmi les montants significatifs figurent SFRI (1 960K€), CMA-IA (1 030K€), DEMOES (406K€), IDEES (916K€), COFUND (539K€).

5.2 Le passif du bilan

5.2.1 Financements de l'actif

L'université ne bénéficie pas de financement de l'actif sur l'exercice 2023.

5.2.2 Les fonds propres

Les fonds propres comprennent les financements reçus, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'exercice.

En l'absence de financement durable, ils sont donc constitués des résultats cumulés de la ComUE, puis à partir de 2020 du Grand établissement.

5.2.3 Le report à nouveau

Lors de l'exercice 2022, l'Université s'est acquitté d'une somme de 1 050K€ au titre du programme PariSanté Campus que la Fondation devait lui restituer dans le cadre du projet PRAIRIE.

Aucun titre de recette n'a été émis au cours de l'exercice précédent. De façon à rattacher les produits à l'exercice et ne pas interférer dans le résultat de l'exercice 2023, ce produit est affecté en report à nouveau créditeur.

5.2.4 Les provisions et dépréciations

▪ Provisions pour litiges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges précis quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon exacte dès lors que :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Aucune provision pour litiges n'est constatée sur l'exercice 2023.

- Provisions pour charges

Une partie des vacances d'enseignement réalisées sur 2023 font l'objet d'une provision en raison de leur caractère estimatif puisque basé sur le du plan d'enseignement défini en début d'année et non pas sur les relevés d'heures réellement réalisées et dont le service est certifié.

Les autres provisions sont plus classiques et sont justifiées par les opérations de liquidations du compte épargne-temps de chaque agent remplissant les conditions d'éligibilité.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour CET	19 822	0	0	19 822
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	1 833	0	0	1 833
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Autres provisions pour charge	129 348	56 811	0	186 159
Total des provisions	151 003	56 811	0	207 814

- Dépréciations

DEPRECIATIONS	Début exercice	Augmentation dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	72 581	0	6 004	66 577
Autres dépréciations	113 793	0	0	113 793
TOTAL Dépréciations	186 374	0	6 004	180 370

5.2.5 Les dettes financières

Le montant de 786 775 128 € correspond à l'inscription au bilan de la dotation non-consomptible (DNC) à la suite de la confirmation définitive de PSL en tant qu'Initiative d'excellence (IDEX) par décision du Premier ministre du 21 décembre 2020. Les intérêts générés par cette dotation sont versés chaque trimestre sur le compte bancaire de PSL.

L'inscription de cette dotation en immobilisation financière permet d'équilibrer le bilan.

5.2.6 Les dettes non financières

Ce poste du bilan se compose des dettes et obligations non soldées à la clôture de l'exercice envers les fournisseurs de l'établissement.

Le tableau des dettes est le suivant :

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières				
- Emprunts obligataires				
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
- Dettes financières et autres emprunts				
Dettes non financières				
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 776 632,96 €	3 776 632,96 €		
- Dettes fiscales et sociales	339 863,27 €	339 863,27 €		
- Avances et acomptes reçus	31 717 785,27 €	31 717 785,27 €		
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	4 864 816,94 €	4 864 816,94 €		
- Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées				
- Autres dettes non financières				
- Produits constatés d'avance	4 564 570,25 €	4 564 570,25 €		
TOTAUX	45 263 668,69 €	45 263 668,69 €	- €	- €

5.2.6.1 *Dettes fournisseurs et comptes rattachés*

Ce poste correspond aux dettes vis-à-vis des fournisseurs au titre de charges à payer ; services fait constatés au cours de l'exercice mais factures non encore parvenues. Le montant de 3 776K€ est principalement constitué des dettes suivantes :

- Conventions Labex pour 2 025K€ ;
- Convention de reversement à la FCS sur les conventions IDEE et DEMOES pour 646K€
- Conventions de mise à disposition de personnels et CPJ pour 250 k€ ;
- Prestations et achats de fournitures divers réalisés et restant à payer à fin 2023.

5.2.6.2 *Dettes fiscales et sociales*

Ce poste correspond aux éléments de passifs sociaux c'est-à-dire aux engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés mais dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Il regroupe les deux catégories suivantes :

- Les dettes provisionnées pour congés payés,
- Les autres charges à payer au titre des dépenses de personnel.

5.2.6.3 *Avances et acomptes reçus*

Les sommes figurant dans ce compte sont les financements perçus par l'Université au titre d'avances de subventions de la part des financeurs tels que l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), la Commission Européenne principalement.

5.2.6.4 Les dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers

Elles concernent quatre opérations : EQUIPEX IMF-NMR, INNOCORE EELISA, ALLIANCE EELISA, et FQPS-CMAQ et correspondent au montant restant à verser sur ces conventions à échéance 2024.

5.2.6.5 Les produits constatés d'avances

Le montant de 4 564K€ est composé principalement des 3 annuités (2021, 2022 et 2023) de 1 508 k€ chacune correspondant aux avenants des conventions EUR non signés au 31 décembre 2022.

6. Notes relatives au compte de résultat

6.1 Les charges

Le montant des charges 2023 est en hausse de 13% par rapport à celui affiché en 2022 pour s'établir à 40 232K€.

Cette augmentation est le fait de :

- l'évolution de la masse salariale (+26,12% soit 1 864K€) en raison de recrutements effectués au cours de l'année 2023 mais également des revalorisations salariales décidées par l'Etat,
- la hausse des dépenses d'achats et prestations extérieures de 1 636K€,
- la croissance des autres charges de fonctionnement (transfert de financements inter-établissements et bourses) de 1 276K€.

6.2 Les produits

Le total des produits 2023 s'élève à 45 550K€. Il est en augmentation de plus de 15% par rapport à celui de 2022 (39 554 k€)

Cette hausse est principalement le fait de 3 opérations significatives :

- du financement du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) établit entre l'Université et l'Etat pour un montant de 2 888K€,
- de l'augmentation de l'activité des Appels à Projet (1 305K€),
- de la constatation du financement par la Fondation au titre du programme PariSanté Campus à hauteur de 1 050K€..

7. Les agrégats financiers

	2020	2021	2022	2023
Résultat Comptable	3 403 126 €	5 961 154 €	3 951 663 €	5 317 901 €
Capacité D'autofinancement	3 403 984 €	5 858 803 €	3 748 885 €	5 406 278 €
Fonds De Roulement	5 306 162 €	11 149 376 €	15 058 205 €	21 469 410 €
Besoin En Fonds De Roulement	-1 135 768 €	1 218 871 €	-10 629 305 €	-28 262 513 €
Trésorerie	6 441 930 €	9 930 504 €	25 687 510 €	49 731 923 €

Le résultat 2023, largement positif, s'élève à 5 317 901€.

Compte tenu du montant de dotation aux amortissements et provisions ainsi que des reprises effectuées sur ces deux items, la capacité d'autofinancement qui représente la capacité de l'Université à financer ses investissements est proche du résultat comptable et s'établit pour 2023 à 5 406 278€.

Comme indiqué lors du point 5.1.1.4, le montant modeste des investissements permet à l'établissement de réaliser un apport au fonds de roulement de 5 361 205€ auquel il faut ajouter le montant de 1 050 000€ affecté au report à nouveau créditeur.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement net global s'élève à 21 469 410€.

Le besoin en fonds de roulement s'établit à -28 262 513€ en raison du montant important des avances reçues sur les financements de contrats et conventions.

De ce fait, la trésorerie effectue un bond de presque 50% pour atteindre un montant de 49 731 923€.

8. Autres informations

8.1 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

8.2 Effectifs Personnels

Effectifs en ETPT	2021	2022	2023
Titulaire	13	12	10
BIATSS	4	5	7
Enseignants	9	7	3
Non titulaire	110	113	128
BIATSS	56	60	72
Enseignants	54	53	56
Total général	123	125	138

8.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour la mission annuelle 2023 s'élèvent à 53 488,39€ TTC.

COMPTES ANNUELS 2023

Université Paris Sciences et lettres

Le Comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier.
Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exceptions toutes celles qui ont été faites pour le service de l'établissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Paris, le 14 mars 2024

L'Agent Comptable, Philippe LEZER,

Conformément à l'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'Ordonnateur soussigné certifie que ce compte retrace les comptabilités dont il est chargé et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du même décret.

A Paris, le 14 mars 2024

L'Ordonnateur, Alain FUCHS,

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: C50C11711B584889ACFD923C66B02C1C

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : UNIVERSITE PLS RCA23_140324.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 19

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 2

Paraphe: 0

Florence Charon

Signature dirigée: Activé

6 place de la Pyramide

Horodatage de l'enveloppe: Désactivé

Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Adresse IP: 163.116.163.173

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Florence Charon

Emplacement: DocuSign

14/03/2024 14:14:54

Événements de signataire

Bruno GERARD

Signature**Horodatage**

Envoyée: 14/03/2024 14:16:17

Consultée: 14/03/2024 14:18:41

Signée: 14/03/2024 14:20:37

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:Type de signature: DocuSign Protect & Sign
(Client ID:
DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)Émetteur de la signature: DocuSign Cloud
Signing CA - S11

Authentification: Code d'accès

Sélection d'une signature : Image de signature
chargée

En utilisant l'adresse IP: 165.225.20.116

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign>**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Non offerte par DocuSign

Eric Godeau



Envoyée: 14/03/2024 14:16:16

Consultée: 14/03/2024 14:34:13

Signée: 14/03/2024 14:34:35

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:Type de signature: DocuSign Protect & Sign
(Client ID:
DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)Émetteur de la signature: DocuSign Cloud
Signing CA - S11

Authentification: Code d'accès

Sélection d'une signature : Image de signature
chargée

En utilisant l'adresse IP: 163.116.174.66

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign>**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de copie carbone**État****Horodatage**

Georges Schadeck

Copié

Envoyée: 14/03/2024 14:16:17

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de témoins**Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage****Récapitulatif des événements de l'enveloppe****État****Horodatages**

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

14/03/2024 14:16:17

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

14/03/2024 14:34:13

Signature complétée

Sécurité vérifiée

14/03/2024 14:34:35

Complétée

Sécurité vérifiée

14/03/2024 14:34:35

Événements de paiement**État****Horodatages**

Tableau 1

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier- 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)		(B)		(C) = (A) + (B)		
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global		
			BI	Exécuté	BI	Exécuté	BI	Exécuté	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1,0	3,0	(1)		1,0	3,0	
		CDI	0,0	0,0			1,0	0,0	
	Non permanents	CDD	2,0	2,0			24,0	19,2	
		CD	14,5	31,4			5,5	3,0	
S/total EC			17,5	36,4		30,5	22,2	48,0	58,6
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
BIATSS	Permanents	Titulaires	1,0	2,2	(2)		1,0	2,2	
		CDI	0,0	0,2			4,0	4,9	
	Non permanents	CDD	9,0	5,7			103,9	66,5	
							107,9	71,4	
S/total Biatss			10,0	8,0		117,9	79,4	117,9	79,4
Totaux			27,5	44,4	(3)	138,4	93,5	165,9	138,0

Rappel du plafond des emplois fixe par l'Etat (Contrats doctoraux)		108
Poste titre II	PU 1	12
	PRAG 2	
	BIATSS 9	
Transfert poste FLEHLE HECAM vers Université PSI		1
Plafond global prévisionnel Etat		121

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Grand Etablissement								
	AE				CP			
	Budget initial 2023	Exécution 2023	Ecart	rappel Exé 2022	Budget initial 2023	Exécution 2023	Ecart	rappel Exé 2022
Hors enveloppe 'Contrats de recherche'	43 730 061	37 559 710	-6 170 351	28 005 513	53 562 019	40 248 051	-13 313 968	34 063 089
Personnel	11 567 364	9 188 195	-2 379 169	7 248 782	11 567 364	9 188 195	-2 379 169	7 248 782
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>								
Fonctionnement	31 404 364	28 312 297	-3 092 067	20 731 503	41 236 322	31 008 495	-10 227 827	26 787 697
Investissement	758 333	59 218	-699 115	25 228	758 333	51 361	-706 972	26 610
Enveloppe 'Contrats de recherche'								
Personnel								
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>								
Fonctionnement								
Investissement								
TOTAL DES DEPENSES	43 730 061	37 559 710	-6 170 351	28 005 513	53 562 019	40 248 051	-13 313 968	34 063 089
Solde budgétaire (excédent)					-	11 073 166		13 864 550

RECETTES				
	Budget initial 2023	Exécution 2023	Ecart	rappel Exé 2022
Recettes globalisées	50 521 399	51 321 217	799 818	47 927 639
Subventions pour charges de service public	6 370 264	9 642 272	3 272 008	7 811 519
Autres financements de l'Etat	40 950 401	39 097 994	-1 852 407	37 977 022
Fiscalité affectée	31 000	22 532	-8 468	23 839
Autres financements publics	67 500	426 096	358 596	242 496
Recettes propres	3 102 234	2 132 323	-969 911	1 872 763
Recettes fléchées				
Financements de l'Etat fléchés				
Autres financements publics fléchés				
Recettes propres fléchées				
TOTAL DES RECETTES	50 521 399	51 321 217	799 818	47 927 639
Solde budgétaire (déficit)	3 040 620			

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024
TABLEAU 3 : Tableau des dépenses par destination

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses Grand Etablissement								
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	1 695 260	1 695 260	368 796	269 302	9 304	9 304	2 073 359	1 973 865
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	1 763 768	1 763 768	750 191	711 135			2 513 958	2 474 903
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	206 160	206 160	125 839	123 188			331 999	329 348
D105	Bibliothèques et documentation	8 750	8 750	677 798	645 728			686 549	654 478
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	43 133	43 133					43 133	43 133
D107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							0	0
D108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							0	0
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							0	0
D110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			200 000	195 419			200 000	195 419
D111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	72 585	72 585					72 585	72 585
D112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 964 498	1 964 498	12 511 730	16 110 630			14 476 228	18 075 128
D113	Diffusion des savoirs et musées	81 780	81 780	328 405	314 883	1 328	1 328	411 513	397 991
D114	Immobilier	45 493	45 493	2 247 805	2 244 483			2 293 297	2 289 976
D115	Pilotage et support	2 695 291	2 695 291	10 227 496	9 663 499	41 522	38 483	12 964 309	12 397 273
D201	Aides directes aux étudiants			397 465	397 465			397 465	397 465
D202	Aides indirectes	311 532	311 532	4 108	4 108			315 640	315 640
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	299 945	299 945	472 665	328 655	7 065	2 246	779 675	630 846
Total		9 188 195	9 188 195	28 312 297	31 008 495	59 218	51 361	37 559 710	40 248 051

Solde budgétaire (exédent) 11 073 166

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024
TABLEAU 3 : Tableaux des recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Recettes Grand Etablissement								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	SCSP	Autres financ. Etat	Fiscallité affectée	Autres financ. Publics	Recettes propres	Financement Etat	Autres financ. Publics	Recettes propres	
Subvention pour charges de service public	9 642 272								9 642 272
Droits d'inscription					59 823				59 823
Formation continue, diplômes propres et VAE									0
Taxe d'apprentissage									0
Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir		39 097 994							39 097 994
ANR hors investissements d'avenir									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				12 516					12 516
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				413 580					413 580
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres					19 510				19 510
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes			22 532		2 052 990				2 075 522
	9 642 272	39 097 994	22 532	426 096	2 132 323	0	0	0	51 321 217
	Solde budgétaire (déficit)								0

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024
TABLEAU 4 : Equilibre financier (pour vote de l'organe délibérant)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Grand Etablissement							
BESOINS (utilisation des financements)				FINANCEMENTS (couverture des besoins)			
	Budget initial 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022	Budget initial 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022	
Solde budgétaire (déficit)	3 040 620				11 073 166	13 864 550	Solde budgétaire (excédent)
Emprunts : remboursements en capital							Emprunts : encaissements en capital
Prêts : décaissements en capital							Prêts : encaissements en capital
Dépôts et cautionnements							Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	5 373 196	2 198 702	4 263 354	5 373 196	5 895 857	6 160 752	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		-338 501	8 407		8 935 592	3 465	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	8 413 816	1 860 201	4 271 761	5 373 196	25 904 614	20 028 767	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de la trésorerie		24 044 413	15 757 006	3 040 620			Variation de la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée							dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie (non fléchée)		24 044 413	15 757 006	3 040 620			dont prélèvement sur la trésorerie (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS	8 413 816	25 904 614	20 028 767	8 413 816	25 904 614	20 028 767	TOTAL DES FINANCEMENTS

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024

TABLEAU 5 : Opérations pour le compte de tiers

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Grand Etablissement						
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Exécution décaissements	Exécution d'encaissements
Nouveaux emprunts						
Opérations au nom et pour le compte de tiers			5 373 196	5 373 196	2 198 702	5 895 857
FQPS - CMAQ					153 334	232 425
EELISA- EU		ENSCP-ENSMP	48 000	48 000		
Equipex IMF-NMR		ENS	1 001 388	1 001 388		2 000 034
PSL RESOLUTION		ENS - ENSCP				
EQUIPEX+ ONCO-PHENO-SCREEN		INSTITUT CURIE	565 044	565 044		1 861 329
EQUIPEX+ BIBLISSIMA+		EPHE - ENC	2 744 456	2 744 456		771 984
EQUIPEX + DEEPSEA					42 426	
Equipex + IDEE		Sciences PO - ENS- UNIV GRE	1 014 308	1 014 308	2 002 942	1 030 085
Autres décaissements pour comptes de tiers						
Autres opérations pour comptes de tiers						
TOTAL OPERATIONS COMPTES DE TIERS			5 373 196	5 373 196	2 198 702	5 895 857

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024
TABLEAU 6 : Situation patrimoniale (pour vote de l'organe délibérant)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat exécuté

Grand Etablissement								
CHARGES	Budget 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022	PRODUITS	Budget 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022	
Personnel	11 517 364	9 019 346	7 136 963	Subventions de l'Etat	48 902 898	41 782 354	36 284 635	
<i>Dont charges de pensions civiles</i>		443 049	363 871	Fiscalité affectée	31 000	22 532	53 219	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	41 321 322	31 212 577	28 466 086	Autres subventions	802 554	219 676	642 918	
				Autres produits	3 102 234	3 525 262	2 573 940	
TOTAL DES CHARGES	52 838 686	40 231 923	35 603 049	TOTAL DES PRODUITS	52 838 686	45 549 824	39 554 712	
Résultat : bénéfice		5 317 901	3 951 663	Résultat : perte				
TOTAL EQUILIBRE	52 838 686	45 549 824	39 554 712	TOTAL EQUILIBRE	52 838 686	45 549 824	39 554 712	

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice		5 317 901	3 951 663
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	35 000	94 382	261 227
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 004	277 631
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
CAF ou IAF *	35 000	5 406 278	3 935 259

*Capacité ou Insuffisance d'AutoFinancement

Evolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022	RESSOURCES	Budget 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	35 000	5 406 278	3 935 259
Investissements	758 333	45 073	26 610	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Autres ressources		1 050 000	
				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS	758 333	45 073	26 610	TOTAL DES RESSOURCES	35 000	6 456 278	3 935 259
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT		6 411 205	3 908 649	DIMINUTION du FONDS DE ROULEMENT	723 333		

Pour information

	Budget 2023	Exécution 2023	rappel Exé 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION ou DIMINUTION	-723 333	6 411 205	3 908 649
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	2 317 287	-17 633 208	-11 848 357
Variation de la TRESORERIE : AUGMENTATION ou DIMINUTION	-3 040 620	24 044 413	15 757 006
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 334 872	21 469 410	15 058 205
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 312 018	-28 262 513	-10 629 305
Niveau de la TRESORERIE	22 646 890	49 731 923	25 687 510

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024
TABLEAU 8 : Opérations liées aux recettes fléchées (pour information de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement

	Antérieures à N non dénouées	2020	2021	2022	2023
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)					
Financements de l'Etat fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)					
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b)-(c)					

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024
Tableau 9 - Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à N nettes des retraitements d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N (2)	AE consommées en N (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en N (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
COFUND	Personnel	357 834	112 900	118 090	230 990	112 900	118 090	230 990	-	126 844	126 844
	Fonctionnement	2 061 726	1 912 629	29 141	1 941 770	712 170	493 790	1 205 960	735 810	119 956	855 706
	Investissement	2 419 560	2 025 529	147 231	2 172 760	825 070	611 880	1 436 950	735 810	246 800	962 610
LABEX	Personnel	29 189 096	29 189 096	-	29 189 096	12 755 235	7 297 276	20 052 511	9 136 585	-	9 136 585
	Fonctionnement	29 189 096	29 189 096	-	29 189 096	12 755 235	7 297 276	20 052 511	9 136 585	-	9 136 585
	Investissement	29 189 096	29 189 096	-	29 189 096	12 755 235	7 297 276	20 052 511	9 136 585	-	9 136 585
EUR	Personnel	18 833 550	-	-	-	-	-	-	-	18 833 550	18 833 550
	Fonctionnement	18 833 550	-	-	-	-	-	-	-	18 833 550	18 833 550
	Investissement	18 833 550	-	-	-	-	-	-	-	18 833 550	18 833 550
SFRI	Personnel	3 023 007	259 355	455 740	715 095	259 355	455 740	715 095	-	2 307 912	2 307 912
	Fonctionnement	16 976 993	5 099 573	1 359 589	6 459 162	4 856 034	1 359 589	6 215 623	243 539	10 517 313	10 761 370
	Investissement	20 000 000	5 358 928	1 815 329	7 174 257	5 115 389	1 815 329	6 930 718	243 539	12 825 743	13 069 282
Total contrats de recherche universitaire		70 442 206	36 573 553	1 962 560	38 536 113	18 695 694	9 724 485	28 420 179	10 115 934	31 906 093	42 022 027
CMA-IA	Personnel	7 873 338	855 698	855 698	1 711 396	855 698	855 698	855 698	-	7 017 640	7 017 640
	Fonctionnement	967 367	98 430	98 430	1 965 827	98 430	98 430	98 430	-	868 937	868 937
	Investissement	8 840 705	-	954 128	954 128	-	954 128	954 128	-	7 886 577	7 886 577
EELISA-ANR	Personnel	150 000	50 000	52 158	102 158	50 000	52 158	102 158	-	47 842	47 842
	Fonctionnement	235 560	204 660	30 900	235 560	135 760	77 777	213 537	22 023	-	22 023
	Investissement	385 560	254 660	83 058	337 718	185 760	129 935	315 695	22 023	47 842	69 865
EXCELLENCES	Personnel	10 417 280	166 965	166 965	1 666 965	166 965	166 965	166 965	-	10 250 315	10 250 315
	Fonctionnement	13 094 720	373 368	373 368	3 733 368	214 604	214 604	158 764	400 000	12 721 362	12 880 116
	Investissement	400 000	-	540 333	540 333	-	381 669	381 669	158 764	400 000	400 000
Total EXCELLENCES		23 912 000	82 220	540 333	433 501	82 220	350 681	433 501	158 764	23 371 667	23 530 431
DEMOES	Personnel	1 640 000	82 820	457 347	540 167	82 820	350 681	433 501	-	1 206 499	1 206 499
	Fonctionnement	2 475 000	38 641	497 347	495 988	38 641	28 521	67 162	428 826	1 979 012	2 407 838
	Investissement	3 135 000	121 461	808 028	929 489	121 461	379 202	600 663	428 826	3 135 000	3 135 000
Total DEMOES		7 250 000	121 461	808 028	929 489	121 461	379 202	600 663	428 826	6 320 511	6 749 337
IDEES	Personnel	6 944 200	92 501	385 984	478 485	92 501	385 984	478 485	-	6 465 715	6 465 715
	Fonctionnement	4 317 497	483 796	282 962	766 760	483 796	282 962	766 760	-	3 550 737	3 550 737
	Investissement	1 738 303	118 395	201 745	320 140	118 395	201 745	320 140	-	1 418 163	1 418 163
Total IDEES		13 000 000	694 694	870 691	1 565 385	694 694	870 691	1 565 385	-	11 434 615	11 434 615
Total contrats d'enseignement		53 388 265	1 070 815	3 256 238	4 327 053	1 001 915	2 715 525	3 717 440	609 613	49 061 212	49 670 825
Total programmes pluriannuels d'investissement		30 405 669	597 578	2 385 316	2 982 892	597 578	2 385 316	2 982 892	-	27 422 767	27 422 767
Ss total personnel		88 151 509	36 828 397	2 631 737	39 560 134	18 981 638	9 852 949	28 834 587	10 725 547	48 591 375	59 316 922
Ss total fonctionnement		5 273 303	118 395	201 745	320 140	118 395	201 745	320 140	-	4 953 163	4 953 163
Ss total investissement		123 830 471	37 644 368	5 218 798	42 863 166	19 697 609	12 440 010	32 137 619	10 725 547	80 967 305	91 692 852

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Encassements des années antérieures à N (12)	Encassement réalisés en N (13)	Reste à encasser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
COFUND	Financement de l'Etat*	2 115 360	1 057 680	413 580	644 100
	Autres financements publics**	304 200	2 600	5 200	296 400
	Autres financements***	2 419 560	1 060 280	418 780	940 500
Total COFUND		2 419 560	1 060 280	418 780	940 500
LABEX	Financement de l'Etat*	29 189 096	13 137 892	7 516 192	8 535 012
	Autres financements publics**	29 189 096	-	-	-
	Autres financements***	29 189 096	13 137 892	7 516 192	8 535 012
Total LABEX		29 189 096	13 137 892	7 516 192	8 535 012
EUR	Financement de l'Etat*	18 833 550	4 713 650	2 546 889	11 573 011
	Autres financements publics**	18 833 550	-	-	-
	Autres financements***	18 833 550	4 713 650	2 546 889	11 573 011
Total EUR		18 833 550	4 713 650	2 546 889	11 573 011
SFRI	Financement de l'Etat*	20 000 000	3 000 000	5 000 000	12 000 000
	Autres financements publics**	20 000 000	-	-	-
	Autres financements***	20 000 000	3 000 000	5 000 000	12 000 000
Total SFRI		20 000 000	3 000 000	5 000 000	12 000 000
Total contrats de recherche universitaire		70 442 206	21 911 822	15 481 861	33 048 523
CMA-IA	Financement de l'Etat*	8 840 705	0	0	8 840 705
	Autres financements publics**	8 840 705	-	-	-
	Autres financements***	8 840 705	0	0	8 840 705
Total CMA-IA		8 840 705	-	-	8 840 705
EELISA-ANR	Financement de l'Etat*	385 560	231 336	-	154 224
	Autres financements publics**	385 560	-	-	-
	Autres financements***	385 560	231 336	-	154 224
Total EELISA-ANR		385 560	231 336	-	154 224
EXCELLENCES	Financement de l'Etat*	23 912 000	0	3 586 800	20 325 200
	Autres financements publics**	23 912 000	-	-	-
	Autres financements***	23 912 000	0	3 586 800	20 325 200
Total EXCELLENCES		23 912 000	-	3 586 800	20 325 200
DEMOES	Financement de l'Etat*	7 250 000	3 625 000	0	3 625 000
	Autres financements publics**	7 250 000	-	-	-
	Autres financements***	7 250 000	3 625 000	-	3 625 000
Total DEMOES		7 250 000	3 625 000	-	3 625 000
IDEES	Financement de l'Etat*	13 000 000	1 462 500	0	11 537 500
	Autres financements publics**	13 000 000	-	-	-
	Autres financements***	13 000 000	1 462 500	0	11 537 500
Total IDEES		13 000 000	1 462 500	-	11 537 500
Total contrats d'enseignement		53 388 265	5 318 836	3 586 800	44 482 629
Total programmes pluriannuels d'investissement		121 410 911	26 170 378	18 649 681	76 590 652
Ss total financement de l'Etat		121 410 911	26 170 378	18 649 681	644 100
Ss total autres financements publics		2 115 360	1 057 680	413 580	296 400
Ss total autres financements		304 200	2 600	5 200	296 400
TOTAL		123 830 471	27 230 658	19 068 661	77 531 152

* Subvention pour charges de service public, subvention pour charges d'investissement, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés
** Autres financements publics et autres financements publics fléchés
*** Recettes propres et recettes propres fléchés

COMPTE FINANCIER 2023 - POUR DELIBERATION CA DU 14 MARS 2024

TABLEAU 11 : Tableau de synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Grand Etablissement	EXE 2023	
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	20 862 146	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	15 058 205	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-10 629 305	
	4	Niveau initial de la trésorerie	25 687 510	
	4.a	<i>dont niveau initial de la trésorerie sur recettes fléchée</i>		
4.b	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>	25 687 510		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	37 559 710	
	6	Résultat patrimonial	5 317 901	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	5 406 278	
	8	Variation du fonds de roulement	6 411 205	
	9	Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	
		Cautionnements et dépôts	+/-	
	10	Opérations comptables sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	
		Variation des stocks	+ / -	
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-4 661 961
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-4 661 961
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		11 073 166	
12.a	Recettes budgétaires		51 321 217	
12.b	Crédits de paiement exécutés en n		40 248 051	
13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires		-12 971 248	
14	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-17 633 209	
15	Variation de la trésorerie = 12 - 13		24 044 413	
15.a	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>			
15.b	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>		24 044 413	
16	Restes à payer		-2 688 341	
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	18 173 805	
	18	Niveau final du fonds de roulement	21 469 410	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	28 262 513	
	20	Niveau final de la trésorerie	49 731 923	
	20.a	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>		
20.b	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>		49 731 923	

■ Comptabilité budgétaire

□ Comptabilité générale



RAPPORT DE GESTION 2023

Université Paris Sciences et Lettres

Conseil d'Administration du 14 mars 2024

SOMMAIRE

Introduction	3
Les faits marquants	4
Synthèse de l'exécution budgétaire et comptable 2023	5
I – La situation des autorisations budgétaires	10
I.1 – Les recettes budgétaires.....	10
I.1.1 – La subvention pour charges de service public.....	11
I.1.2 Les autres financements de l'état et financements publics	12
I.1.3 La fiscalité affectée	13
I.1.4 Les autres ressources propres.....	13
I.2 - Les dépenses budgétaires.....	15
I.2.1 Enveloppe Personnel (rappel AE = CP)	16
I.2.2. Enveloppe fonctionnement.....	21
I.2.2 Enveloppe Investissement	23
II - Equilibre financier	24
III – Analyse de la soutenabilité	25

Introduction

À la différence du budget qui soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration une évaluation des recettes encaissables et propose un montant maximum des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), le compte financier est le document qui marque la fin de l'exercice budgétaire et qui constate l'ensemble des flux et des écritures comptables qui résultent de l'exécution du budget initial (ou rectificatif). Il est l'occasion pour le Conseil d'Administration de contrôler la bonne exécution du budget qu'il a adopté.

Le compte financier 2023 présenté au conseil d'administration a été élaboré conformément au cadre réglementaire. Celui-ci est notamment fixé par le code de l'éducation (Articles R719-100 à R719-104) et le « Recueil des règles budgétaires des organismes » (RRBO) qui précise les modalités d'application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP »).

*

Le compte financier, soumis à l'approbation de l'organe délibération, est établi par l'agent comptable. Il porte sur les opérations issues de la comptabilité de l'ordonnateur du 1er janvier au 31 décembre 2023. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie qu'il retrace les comptabilités dont il est chargé et les ordres de recouvrer et de payer transmis à l'agent comptable. Il comprend :

- Les états financiers annuels prévus par le décret GBCP: bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale, la balance des comptes des valeurs inactives et l'annexe des comptes annuels ;
- Les tableaux budgétaires, présentés pour vote ou pour information.

Les tableaux budgétaires sont présentés conformément à l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget.

- Tableaux soumis au vote du Conseil d'administration : Autorisations d'emplois (n°1 ; Autorisations budgétaires (n°2) ; Equilibre financier (n°4) ; Situation patrimoniale (n°6) ; Opérations pluriannuelles (n°9)
- Tableaux soumis pour information du Conseil d'administration : Dépenses par destination et recettes par origine (n°3) ; Opérations pour compte de tiers (n°5) ; Plan de trésorerie (n°7) ; Opérations pluriannuelles détaillées (n°10) ; Le tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche (n°11)

Les tableaux n°8 (recettes fléchées) et n°11 (Le tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche) sont sans objet pour l'Université. En revanche, le RRBO prévoit un « tableau de synthèse budgétaire et comptable » qui est également présenté pour information.

Le compte financier est accompagné d'un rapport de gestion (le présent document) établi par l'ordonnateur et commentant les données d'exécution budgétaire figurant dans le compte financier. Il a notamment pour objet de présenter et d'analyser, au regard de la mise en œuvre de la stratégie et des missions de l'organisme :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif(s) ;
- L'équilibre financier qui en résulte ;
- Le caractère soutenable de l'exécution budgétaire.

Les faits marquants

- **Contexte**

L'Université PSL est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doté du statut de grand établissement depuis le décret du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris Sciences et Lettres. Elle fonctionne avec un modèle de gouvernance spécifique associant onze établissements et trois organismes de recherche. En tant que siège, PSL porte les actions communes, les projets de mutualisation établis entre ces différentes entités. Elle dispose d'une visibilité internationale forte, comme en témoigne sa position dans les classements internationaux.

Son modèle économique est atypique. En effet, a contrario de la majorité des autres Universités, la Subvention pour charges de service public (SCSP) représente une part relativement faible de ses recettes (de l'ordre de 13 % hors financement du COMP), tandis que les recettes propres représentent l'essentiel de son financement. Le financement des projets et des actions de l'établissement repose ainsi à la fois sur la dotation IDEX pérennisée (26 852 K€) et sur une capacité à porter et à remporter de nouveaux appels à projets. PSL est ainsi le coordinateur des appels à projets structurants (SFRI, IDEES ou Excellences).

Enfin, son activité est étroitement liée à celle de la Fondation de coopération scientifique PSL qui, par le passé, a porté la création de l'Université. Le périmètre d'activité de la fondation est désormais plus restreint : elle continue cependant de porter tout le champ d'activité lié à l'innovation et au développement, l'immobilier, et certains projets de recherche (chaires), et c'est pourquoi des reversements entre les deux entités sont observés.

- **Les événements marquants**

L'exécution du budget 2023 reflète les priorités figurant dans les feuilles de route associées aux vice-présidences de l'Université PSL (Recherche, Formation, International, Vie étudiante et responsabilité sociale, Développement, innovation et entrepreneuriat) et de la direction générale des services (appui aux services).

Parmi les événements qui ont marqué la gestion 2023, on peut signaler :

- Le démarrage de l'appel à projet « ExcellencES » (10 ans 23.9M€) et celui du CMA IA (5 ans 8.8M€) ;
- L'augmentation du nombre de contrats doctoraux financés (cohorte de 77 contrats) ;
- La création du nouveau parcours CPES « Sciences des données, arts et cultures » ;
- Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (5.7 M€) ;
- Lancement du PSL Global seed fund et consolidation de dispositifs de soutiens à la recherche (Chaires de professeur junior, Young Researcher starting grants,..)
- L'ouverture du centre Mazet, en partenariat avec le CROUS ;
- L'adhésion à la Guilde des universités européennes de recherche (The Guild) ;
- La mise en place d'un ATS (Applicant Tracking System ou "Système de Suivi des Candidats") pour dynamiser la politique de recrutement.

Par ailleurs, PSL a remporté de nouveaux appels à projets, parmi lesquels le Pôle Universitaire d'Innovation (11 M€ 4 ans) et RP-ASDESR (3.2M€ 10 ans) qui auront un impact sur 2024.

Synthèse de l'exécution budgétaire et comptable 2023

Les agrégats exposés dans le présent rapport de gestion sont très favorables, et le reflet d'un établissement en développement, au dynamisme fort.

Exercice 2023	Compte financier
Comptabilité budgétaire	
Recettes	51 321 217 €
Dépenses	40 248 051 €
Solde budgétaire	11 073 166 €
Comptabilité patrimoniale	
Produits	45 549 824 €
Charges	40 231 923 €
Résultat comptable	5 317 901 €
CAF/IAF	5 406 278 €
Variation du FDR	6 411 205 €
Variation de la Trésorerie	24 044 413 €

- **Le solde budgétaire**

Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiements décaissés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le solde budgétaire 2023 s'établit à + **11 073 166 €**

Le volume de recettes encaissées est ainsi très supérieur à celui des dépenses décaissées en 2023. Parmi les facteurs qui expliquent ce solde, on observe un taux d'exécution faible des CP au regard du taux d'exécution des AE et des décalages entre les encaissements et les décaissements concernant les conventions.

- **Trésorerie**

Le solde de trésorerie apparaît au bilan du compte financier et correspond à l'ensemble des comptes de classe 5. La trésorerie comprend les dépôts de fonds au Trésor ainsi que les montants détenus dans les régies.

La variation de trésorerie annuelle est positive à hauteur de **24 044 413 €**.

Le niveau de trésorerie s'établit au 31 décembre 2023 à **49 731 923 €**.



- **Le résultat comptable**

Le résultat comptable regroupe l'ensemble des opérations ayant une incidence sur le résultat comptable ou patrimonial de l'exercice, à savoir l'intégralité des produits (comptes de classe 7) et des charges (comptes de classe 6) de l'organisme rattachables à l'exercice 2023.

Le résultat comptable du compte financier 2023 est excédentaire, il s'établit à + **5 317 901 €**, contre 3 908 828 € en 2022.

Cependant, il importe de souligner que ce résultat intègre le financement du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour 2 888 500 € perçus en toute fin d'année par notification de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP).

Ce financement fléché, non soclé (c'est-à-dire non définitivement acquis), permettra de mener les actions décrites dans le COMP et mises en œuvre en 2024 et 2025 voire 2026.

- **La capacité d'autofinancement (CAF)**

Le résultat prévisionnel ou exécuté issu du compte de résultat permet de déterminer la capacité (lorsqu'elle est positive) ou l'insuffisance (lorsqu'elle est négative) d'autofinancement générée sur l'exercice, c'est-à-dire la capacité de l'organisme à financer les besoins pérennes liés à son existence (investissement).

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à **5 406 278 €**

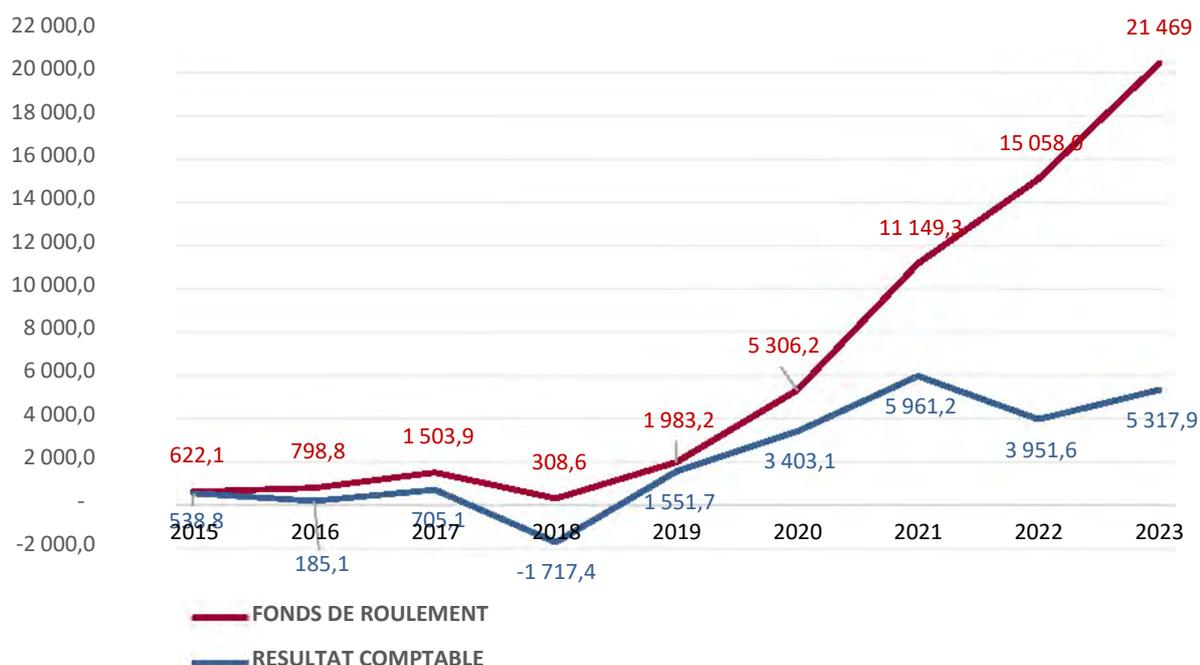
- **Le fonds de roulement**

Le fonds de roulement étant déterminé par différence entre les ressources durables et les

emplois stables de l'organisme. La présentation en équilibre de l'état de l'évolution de la situation patrimoniale est réalisée par la variation du fonds de roulement (augmentation du fonds de roulement ou diminution du fonds de roulement).

Le fonds de roulement augmente de **5 361 205 €** au titre de l'activité de l'année 2023 et 1 050 000 € en report à nouveau créditeur, soit **6 411 205 €**.

Fonds de roulement- Résultat comptable



- **Evolution des agrégats financiers**

Les principaux agrégats financiers connaissent une évolution favorable :

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat Comptable	1 551 738 €	3 403 126 €	5 961 154 €	3 951 663 €	5 317 901 €
Capacité D'autofinancement	3 353 364 €	3 403 984 €	5 858 803 €	3 748 885 €	5 406 278 €
Fonds De Roulement	1 983 163 €	5 306 162 €	11 149 376 €	15 058 205 €	21 469 410 €
Besoin En Fonds De Roulement	-438 043 €	-1 135 768 €	1 218 871 €	-10 629 305 €	-28 262 513 €
Trésorerie	2 421 206 €	6 441 930 €	9 930 504 €	25 687 510 €	49 731 923 €

- **L'exécution du budget 2023**

Les taux d'exécution des recettes / dépenses par rapport aux prévisions du budget initial sont les suivants :

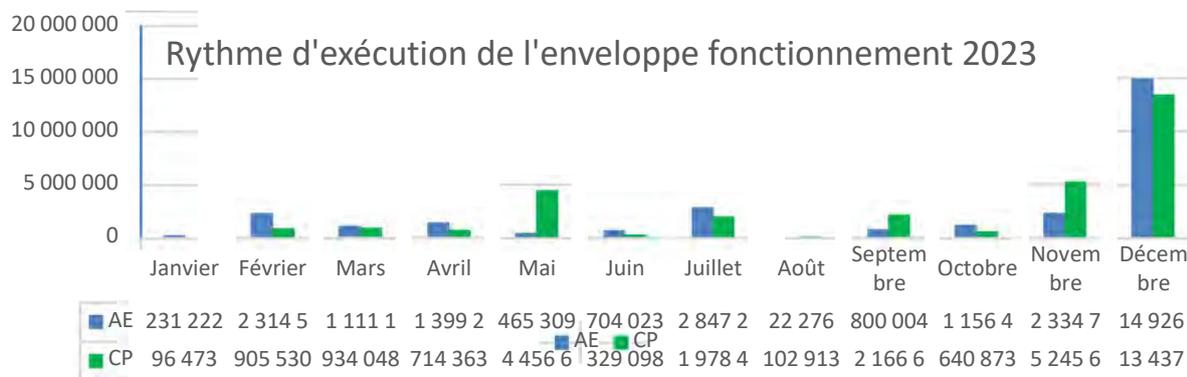
Recettes	BI 2023	Exécuté 2023	Taux Exé/BI	taux exé 2022
	50 521 399 €	51 321 217 €	102%	105%

Dépenses globales	BI 2023	Exécuté 2023	Taux Exé/BI	taux exé 2022
Autorisations d'engagement	43 730 061 €	37 559 710 €	86%	77%
Crédits de paiement	53 562 019 €	40 248 051 €	75%	74%

Le taux d'exécution des recettes est très bon (102%), en revanche ceux concernant l'exécution des dépenses, même s'ils sont en légère amélioration par rapport à l'année précédente (86 % de consommation des AE en 2023, contre 77 % en 2022, et 75 % de consommation des CP en 2023 contre 74 % en 2022), restent insuffisants. Un budget rectificatif aurait permis d'améliorer ces taux, notamment concernant les budgets de projets maximisés lors de l'élaboration du budget initial.

On observe un taux d'exécution des AE nettement plus élevé que celui des CP : si le taux d'exécution des CP était en adéquation avec celui des AE, le solde budgétaire serait fortement réduit.

Le mode de gestion des appels à projet impacte le résultat budgétaire puisque les encaissements sont constatés immédiatement, alors que les dépenses ne sont réalisées qu'ultérieurement. Cela renvoie, notamment, à la montée en puissance progressive de la mise en œuvre des projets, avec une consommation croissante des crédits que l'on observe en pluri annualité et qui reflète le déploiement de l'activité. Une autre raison essentielle réside dans le rythme d'exécution de l'enveloppe de fonctionnement.

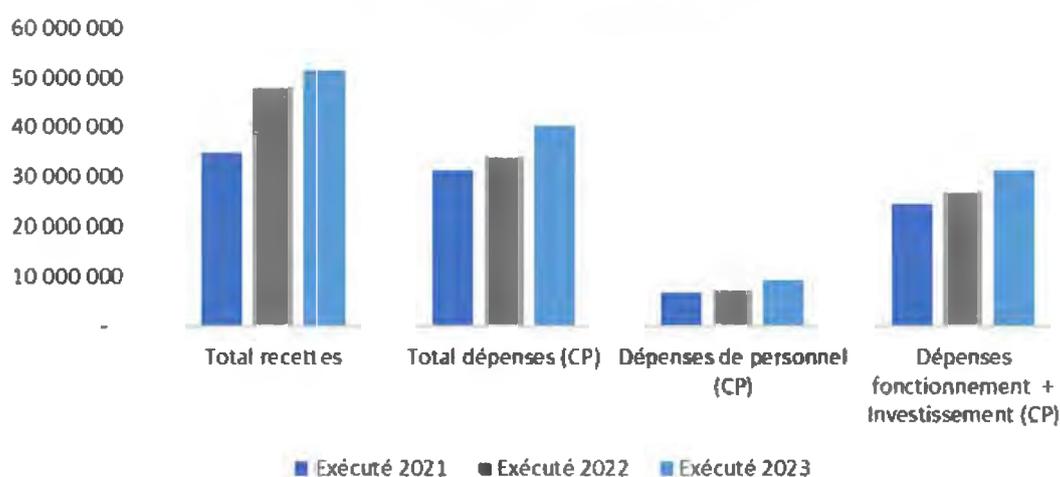


Le tableau graphique fait en effet apparaître un déséquilibre dans l'exécution : 45 % des écritures, qui correspondent à 61 % du volume financier des AE / 60 % du volume des CP, se concentrent les deux derniers mois de l'année. Une partie trop importante des conventions de reversements sont mises en exécution en fin d'année. Ce point traduit une piste d'amélioration importante, cela doit être amélioré au plus vite. A cet égard, plusieurs chantiers sont engagés : simplification des relations contractuelles avec les établissements-composantes, renforcement de l'équipe finances, et optimisation des processus.

- **Evolution de l'exécution budgétaire : une forte croissance**

	Exécuté 2021	Exécuté 2022	Exécuté 2023	Evol 21/23
Total recettes	34 730 391	47 927 640	51 321 217	48%
Total dépenses (CP)	31 223 309	34 063 089	40 248 051	29%
Dépenses de personnel (CP)	6 757 101	7 248 782	9 188 195	36%
Dépenses fonctionnement + Investissement (CP)	24 466 208	26 814 307	31 059 856	27%

Evolution 2021 à 2023



Le volume des dépenses (évalué en crédits de paiement) a progressé de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Si l'on compare ce niveau à celui de 2021, l'augmentation s'élève à plus de 29 %. Un tel taux reflète la croissance très importante de l'établissement. L'enveloppe de personnel, sur la même période (2021-2023) affiche un taux de croissance de plus de 36%.

Sur la même période, les recettes ont évolué à un rythme supérieur (+48%).

Néanmoins, ce constat n'est pas contradictoire avec une interrogation forte sur la soutenabilité à plus long terme de l'établissement, et notamment sur les conditions de structuration d'une organisation dont le financement repose fortement sur les appels à projets. Hormis la SCSP, seuls les intérêts du capital non consommables de l'IDEX constituent une source de financement pérenne. Or, ces moyens, pour partie dévolus au financement des Grands Programmes de recherche, n'ont pas vocation à intégrer le budget récurrent de l'Université PSL mais bien à financer des projets innovants et des structurations nouvelles à inventer.

I – La situation des autorisations budgétaires

Les autorisations budgétaires sont constituées des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant.

I.1 – Les recettes budgétaires

Le montant des recettes budgétaires pour l'exercice 2023 s'élève à **51 321 217 €**.

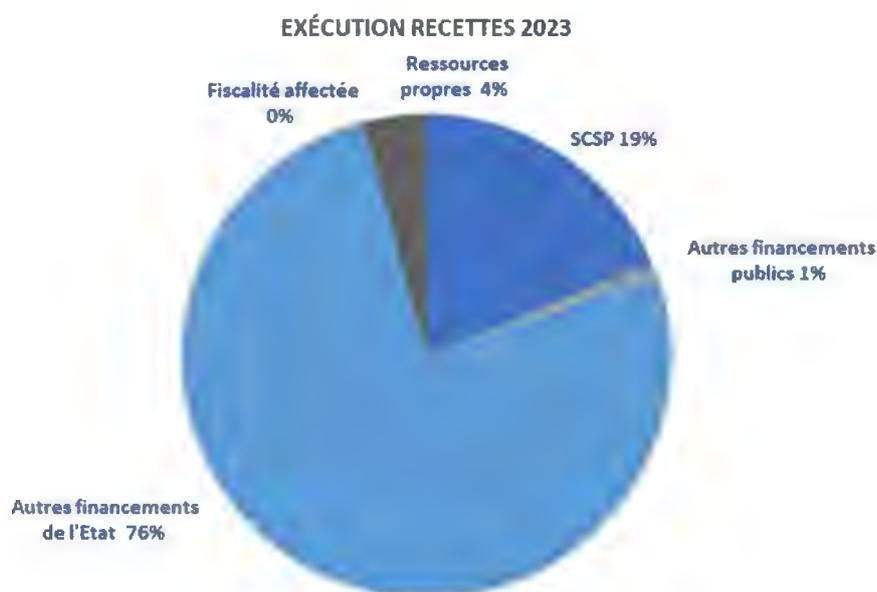
RECETTES	Exécution 2022	%	Exécution 2023	%	Evolution 23/22	Exe 23-22
SCSP	7 811 519 €	16%	9 642 272 €	19%	23%	1 830 753 €
Autres financements de l'Etat	37 977 022 €	79%	39 097 994 €	76%	3%	1 120 972 €
Autres financements publics	242 496 €	1%	426 096 €	1%	76%	183 600 €
Fiscalité affectée	23 839 €	0%	22 532 €	0%	-5%	- 1 307 €
Ressources propres	1 872 763 €	4%	2 132 323 €	4%	14%	259 560 €
TOTAL	47 927 639 €		51 321 217 €		7%	3 393 578 €

Les recettes budgétaires, dont la croissance était importante entre 2021 et 2022 (+38%), continuent de progresser à un rythme moindre en 2023 : la croissance est de 7 %.

Hors financement du COMP, la SCSP diminue par rapport à l'exercice précédent d'1 M€ (cf.I.1.1).

Le taux d'exécution est de 101,6 % ; toutefois, le chiffre est à relativiser compte tenu des décalages d'encaissements d'un exercice sur l'autre.

La présentation par origine de recettes est la suivante :



La SCSP représente 19 % (en incluant le financement COMP) des recettes de l'établissement ; les financements ETAT et publics 76,2 %, la fiscalité affectée moins de 1% et les autres recettes propres représentent 4,2 %.

I.1.1 – La subvention pour charges de service public

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi
Masse salariale doctorants dont LPR	2 965 736 €	3 094 093 €	128 357 €
Soutien regroupement	250 000 €	250 000 €	- €
Dotations fonctionnement	1 600 000 €	1 600 000 €	- €
Transfert masse salariale titre 2 et soutiens spécifiques	830 436 €	931 540 €	101 104 €
Compensation boursière		28 390 €	28 390 €
Action spécifique : PEPITE		110 290 €	110 290 €
Actions spécifiques	326 944 €	328 474 €	1 530 €
Masse salariale autres (revalorisation indemnitaire...)	44 120 €	8 309 €	- 35 811 €
Revalorisation de la valeur du point d'indice	72 469 €	87 456 €	14 987 €
Protection sociale complémentaire	560 €	560 €	- €
Chaire professeur junior	219 999 €	277 663 €	57 664 €
Réforme santé étudiante	- €	36 997 €	36 997 €
COMP	- €	2 888 500 €	2 888 500 €
Financement des psychologues	60 000 €		- 60 000 €
TOTAL	6 370 264 €	9 642 272 €	3 272 008 €

Le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État dispose que les subventions pour charges de service public sont les subventions versées à des opérateurs « afin de couvrir tout ou partie de leurs charges d'exploitation consécutives à l'exécution de politiques publiques confiées par l'État ».

Le montant de la SCSP s'élève à 9 642 272 €. Le détail ci-dessous reprend les informations de la notification définitive 2023 (courrier de la DGESIP du 14 décembre 2023).

Le montant exécuté de la subvention pour charges de service public est supérieur (de 3 272 k€) à la prévision budgétaire 2023 fondée sur la pré-notification (6 370 k€, courrier de la DGESIP du 24 novembre 2022).

L'essentiel de cette variation tient au financement du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) établi entre l'Etat et l'Université PSL. Ce contrat a été soumis au conseil administration le 12 octobre 2023, sa mise en œuvre n'interviendra que sur les exercices 2024, 2025, voire début 2026.

La notification définitive intègre aussi des revalorisations dont le montant n'était pas connu lors de la pré-notification.

La dotation de fonctionnement n'évolue pas.

Hors COMP, la comparaison avec la SCSP 2022 fait aussi apparaître une variation significative de près de 1 M€, qui correspond à la disparition de la dotation loyer (300k€), du dispositif PNNR (296 k€), et à une erreur sur la compensation des exonérations boursières (274K€). L'Université PSL ne dispose plus d'aide spécifique concernant un loyer alors qu'elle ne bénéficie de l'affectation par l'Etat d'aucun locaux.

Enfin, il est relevé que la notification fait apparaître qu'un unique emploi de chaire de professeur junior (CPJ) contre 8 attribués. (La masse salariale (dépense) en en intègre 7 en 2023).

I.1.2 Les autres financements de l'état et financements publics

Les financements de l'Etat et les financements publics s'élèvent à **39 524 090 €** en hausse de 3% par rapport à 2022 (38 219 519 €).

AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi
REGION - FETE DE LA SCIENCE	25 000 €		- 25 000 €
COFUND		413 580 €	413 580 €
PEPITE FINANCEMENT REGION	42 500 €	12 516 €	- 29 984 €
TOTAL	67 500 €	426 096 €	358 596 €
AUTRES FINANCEMENTS DE L'ETAT	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi
IDEX	26 852 635 €	26 852 635 €	- 0 €
<i>dont IDEX</i>	17 828 335 €	17 828 335 €	- €
<i>dont labex</i>	7 516 194 €	7 516 192 €	- 2 €
<i>dont EUR</i>	1 508 106 €	1 508 108 €	2 €
DOTATION DECENNALE EUR	1 038 781 €	1 038 781 €	- €
ANR - SFRI ONEPSL-GRP	2 000 000 €	5 000 000 €	3 000 000 €
ANR - IDEES	1 136 150 €		- 1 136 150 €
ANR - DEMOES	2 239 813 €		- 2 239 813 €
ANR - EELISA	115 668 €		- 115 668 €
COMPENSATION ATTENDUE - MESURE CONTRATS DOCTORANTS	666 027 €		
FINANCEMENT CPJ	1 000 000 €	1 000 000 €	
ANR - CMA-IA	2 043 326 €		- 2 043 326 €
ANR - CMA-QuantEdu-France	648 000 €	1 619 778 €	971 778 €
ANR - CMA-RP	700 000 €		- 700 000 €
ANR - EXCELLENCES	2 070 000 €	3 586 800 €	1 516 800 €
ANR - FINANCEMENT RESSOURCES ET SAVOIRS	125 000 €		- 125 000 €
Labellisation "science avec et pour la société"	315 000 €		- 315 000 €
SOUS TOTAL AUTRES FINANCEMENTS DE L'ETAT	40 950 400 €	39 097 994 €	- 1 186 379 €
TOTAL GENERAL	41 017 900 €	39 524 090 €	- 827 783 €

Le tableau ci-dessus appelle les observations suivantes :

- Concernant l'IDEX : la dotation non consommable dévolue à l'Université PSL est placée sur un compte au Trésor. Les intérêts sont perçus trimestriellement ; le montant annuel perçu par l'Université s'élève à 26,8M€. Ces moyens ne sont pas fléchés, mais PSL a maintenu les dotations annuelles des LABEX sur l'exercice 2023 ;
- Dans le cadre du nouvel appel à projet « ExcellencES », on observe un versement d'un montant supérieur à celui inscrit lors de la prévision budgétaire ;
- S'agissant des appels à projets DEMOES, EELISA, IDEES, CMA-IA : on observe un décalage des financements attribués selon l'avancement des projets, la justification des dépenses réalisées et des recettes constatées ;
- L'ANR verse un montant forfaitaire de 200K € en accompagnement des contrats de chaires de professeur junior (CPJ).

I.1.3 La fiscalité affectée

Le montant de la fiscalité affectée (CVEC) s'élève à **22 532 €**, légèrement en deça de la prévision (31k€).

<i>FISCALITE AFFECTEE</i>	Exécuté 2021	BI 2022	Exécuté 2022	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi
CVEC	41 066 €	43 500 €	23 839 €	31 000 €	22 532 €	- 8 468 €
TOTAL	41 066 €	43 500 €	23 839 €	31 000 €	22 532 €	- 8 468 €

I.1.4 Les autres ressources propres

Les autres ressources propres de l'université rassemblent les recettes provenant des droits d'inscription, des participations et refacturation. L'Université PSL étant fondée sur des projets de mutualisation et d'action communes, les participations et refacturations entre l'université et les établissements-composantes (dont la FCS-PSL) concentrent les flux les plus nombreux.

Le montant des autres ressources propres s'élève à **2 132 323 €**, ce qui représente une augmentation de 14% par rapport à 2022 (1 872 763 €).

RESSOURCES PROPRES	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi
Droits d'inscription formation initiale	139 000 €	59 823 €	- 79 177 €
Pépité-Frais accès Lab	15 000 €		- 15 000 €
Taxe d'apprentissage	15 000 €		- 15 000 €
Financement Contrats doctoraux	278 281 €		- 278 281 €
Mise à dispo-Activités complémentaires	127 000 €	156 120 €	29 120 €
Convention CROUS		19 510 €	19 510 €
Mise à disposition de personnel	15 972 €	70 859 €	54 887 €
Participation ERP scolarité- PSL	95 221 €	62 000 €	- 33 221 €
Vie Etudiante : aide urgence Région IDF		19 065 €	19 065 €
SMS Vie étudiante -Transfert CVEC	571 200 €	917 184 €	345 984 €
Convention contributions documentation	330 160 €	351 816 €	21 656 €
Financement CNRS CPJ 2021	150 000 €		- 150 000 €
Participation établissement cofund	101 400 €	5 200 €	- 96 200 €
Participation dispositif professeurs attachés	160 000 €		- 160 000 €
Financement GIS PSC	1 050 000 €		- 1 050 000 €
Reversements FunMoocs	20 000 €	3 500 €	- 16 500 €
Diplôme SMD- reversement mécénat pour MS		283 514 €	283 514 €
Chaire L'Oréal- prise en charge MS		103 578 €	103 578 €
Contrat doctorat PGG	34 000 €		- 34 000 €
Produits divers de gestion- recettes diverses		80 154 €	80 154 €
TOTAL :	3 102 234 €	2 132 323 €	- 969 911 €

Le tableau ci-dessus appelle les observations suivantes :

- Les droits de scolarité concernent les formations portées par PSL siège ;
- Documentation : les établissements reversent annuellement à l'Université une contribution destinée à financer les abonnements mutualisés (principalement électroniques) et les activités portées par le SMS Documentation et politique des savoirs ;
- Le financement du diplôme SMD provient de la fondation PSL vers, la fondation bénéficiant d'un financement pour ce programme ;
- Dans le cadre du programme Parisanté Campus, l'Université s'est engagée à contribuer au programme Parisanté Campus, pour l'année 2023 à hauteur de 1.05 M€, cette contribution étant financée via le projet PRAIRIE. La Fondation PSL est l'un des établissements partenaires ; dans ce cadre elle reverse 1,05M € à l'Université qui supporte la dépense ; la charge et le produit sont comptabilisés, mais le reversement n'a pas encore été effectué.

- **Focus CVEC (contribution vie étudiante et de campus)**

Le « bilan CVEC » 2023 a été présenté au conseil d'administration le 14 décembre 2024.

L'établissement perçoit la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour les étudiantes et étudiants inscrits dans les formations qui ne sont pas déléguées aux établissements-composantes (CPES, licence Sciences pour un monde durable, Pépité). Par ailleurs, une convention prévoit le reversement à PSL par l'ensemble des établissements-composantes et quelques associés d'un montant de 34 € par an et par étudiant - étudiante pour financer les quatre SMS dédiés à la vie étudiante : accueil des étudiants internationaux (Welcome desk), PSL Sport, PSL Logement, PSL santé.

Le montant attendu au BI 2023 était de 571k€. On constate une exécution d'un montant significativement supérieur, 917k€ : cela correspond à des décalages dans l'encaissement des recettes : en particulier deux reversements, de l'ENS (87k€) et de l'Université Paris Dauphine (317 k€), qui auraient dû intervenir en 2022.

I.2 - Les dépenses budgétaires

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice.

Dépenses	Exécuté 2022	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi	taux d'exécution
Autorisations d'engagement (AE)	28 005 514 €	43 730 061 €	37 559 710 €	- 6 170 351 €	86%
Crédits de paiement (CP)	34 063 089 €	53 562 019 €	40 248 051 €	- 13 313 968 €	75%

• Détails des AE et CP

Globalement en AE, les crédits de personnel représentent 24 % des dépenses globales prévisionnelles alors que celles de fonctionnement en représentent 75 % ; les dépenses d'investissement pèsent moins de 1 % des dépenses envisagées.

Enveloppe	Montant exécuté AE	%
Personnel	9 188 195 €	24
Fonctionnement	28 312 297 €	76
Investissement	59 218 €	0
Total	37 559 710 €	100%

La lecture en CP fait apparaître des proportions relativement similaires, à savoir une représentation des crédits de fonctionnement à hauteur de 77 % des dépenses, 23 % pour les dépenses de personnel, moins de 1 % pour l'investissement.

Enveloppe	Montant exécuté CP	%
Personnel	9 188 195 €	23%
Fonctionnement	31 008 495 €	77%
Investissement	51 361 €	0%
Total	40 248 051 €	100%

Présentation des CP par destination

Répartition des CP par destination



N.B : Afin d'offrir une représentation significative le montant de la subvention université / fondation est neutralisé.

1.2.1 Enveloppe Personnel (rappel AE = CP)

- **Tableau des emplois**

L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Le tableau des emplois est divisé en deux grandes catégories, les enseignants-chercheurs et les Biatss, et deux sous-catégories, emplois permanents et non permanents. L'ensemble de ces emplois est comptabilisé selon une répartition entre les emplois sous plafond Etat et les emplois financés sur ressources propres.

			(A)		(B)		
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		
			BI	Exécuté	BI	Exécuté	
			En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois						
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1,0	3,0		
			CDI	0,0	0,0	1,0	0,0
	Non permanents	CDD		2,0	2,0	24,0	19,2
CD			14,5	31,4	5,5	3,0	
S/total EC			17,5	36,4	30,5	22,2	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0,0	0,0	0,0	0,0	
BIATSS	Nature des emplois						
	Permanents	Titulaires	1,0	2,2			
		CDI	0,0	0,2	4,0	4,9	
	Non permanents	CDD	9,0	5,7	103,9	66,5	
			10,0	8,0	107,9	71,4	
S/total Biatss			10,0	8,0	107,9	71,4	
Totaux			27,5	44,4	138,4	93,5	

Le total des effectifs, mesuré en ETPT, est le suivant :

			(C) = (A) + (B)		
			Global		
			BI	Exécuté	
			En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1,0	3,0
			CDI	1,0	0,0
	Non permanents	CDD		26,0	21,2
CD			20,0	34,4	
S/total EC			48,0	58,6	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0,0	0,0	

En exécuté, les administratifs représentent 58 % des effectifs, les enseignants et doctorants 42 %.

BIATSS	Nature des emplois			
	Permanents	Titulaires	1,0	2,2
		CDI	4,0	5,1
	Non permanents	CDD	112,9	72,2
		S/total Biatss	117,9	79,4
Totaux			165,9	138,0

- **La consommation des crédits de personnel**

PERSONNEL	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart BI / Exé
Autorisations d'engagement (AE) :	11 567 365 €	9 188 195 €	- 2 379 170 €
Crédits de paiement (CP) :	11 567 365 €	9 188 195 €	- 2 379 170 €

L'enveloppe personnel ne présente qu'un taux d'exécution de 79 %, ce qui est relativement faible au regard des consommations généralement constatées sur cette enveloppe. Malgré le dynamisme important des recrutements 2023 (notamment par rapport à celui de 2022), la sous-consommation des crédits de personnel demeure (2.3 M€ de crédits non

consommés), qui tient notamment à des difficultés de recrutements. La mise en place d'un ATS (Applicant Tracking System qui signifie "Système de Suivi des Candidats") permet de mieux gérer les tâches de recrutement de manière digitale. Grâce à cet outil et vraisemblablement à l'évolution de la conjoncture économique, les recrutements se sont accélérés au second semestre 2023. Ces recrutements auront un impact financier très significatif en 2024.

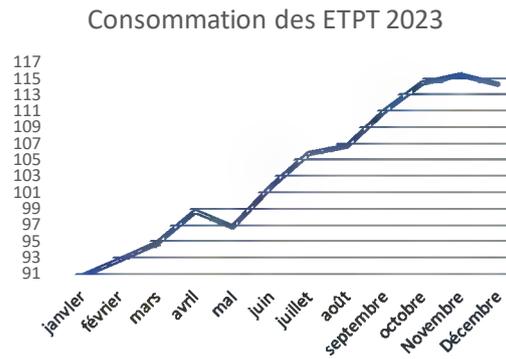
Rappelons, que beaucoup de contrats de travail court sur une période calquée sur la durée du projet en l'absence de postes pérennes, ce qui explique également le fort turn-over des personnels.

Crédits de personnels	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart BI / Exé
Contrats doctoraux (Recherche)	750 940 €	1 306 750 €	- 555 810 €
Rémunérations des personnels CDD CDI	6 673 823 €	4 519 398 €	2 154 425 €
Enseignements	3 215 698 €	2 411 940 €	803 758 €
<i>dont heures d'enseignement CPES</i>	<i>700 000 €</i>	<i>480 374 €</i>	<i>219 626 €</i>
<i>dont heures d'enseignement SMD</i>	<i>140 000 €</i>	<i>111 268 €</i>	<i>28 732 €</i>
<i>dont masse salariale enseignant</i>	<i>1 910 550 €</i>	<i>1 761 388 €</i>	<i>149 162 €</i>
<i>dont primes et vacations (SFRI, CMA-IA...)</i>	<i>465 148 €</i>	<i>58 909 €</i>	<i>406 238 €</i>
Vacations (dont étudiants)	77 000 €	156 224 €	- 79 224 €
Mesures interministerielles, transformation de la FP et LPR (indemnité télétravail, protection sociale complémentaire ...)	213 740 €	133 334 €	80 407 €
Dispositif de professeurs attachés	480 000 €	534 078 €	- 54 078 €
Médecine du travail	1 500 €	1 100 €	400 €
Politique sociale	104 664 €	125 372 €	- 20 708 €
FIPHFP	50 000 €	- €	50 000 €
Total Masse salariale :	11 567 365 €	9 188 195 €	2 379 170 €

Cette sous-consommation concerne principalement la partie « postes » et s'explique par :

- La non-consommation de 14 postes prévus dont 10 dans le cadre d'appels à projets ;
- Le décalage des flux (entrées/sorties). En effet, on observe une sous consommation de 35 ETPT sur l'exercice. Lors des prévisions du budget initial, les postes sont prévus principalement en année pleine (sauf campagne d'emplois). Or la montée en charge progressive des recrutements et/ou le décalage entre entrées et sorties génère une sous consommation sur l'exercice ;
- Le dispositif PNRN reporté sur 2024 ;
- On observe également une diminution par rapport au BI des heures d'enseignements qui s'explique en réalité par le report sur l'année 2024 des dépenses (162k€ inscrits en charges à payer)
- Le FIPHFP a été consommé sur l'enveloppe fonctionnement.

Justifications MS POSTES	Ecart BI / Exé
Flux (entrées/sorties)	1 986 552 €
Postes non pourvus sur l'année	791 748 €
Inflation - Mesures salariales	- 395 444 €
Charges à payer HC	161 810 €
FIPHFP	50 000 €
PNRR	100 000 €
Total	2 694 666 €



• Les dépenses de fonctionnement

Certaines dépenses relèvent des actions dédiées aux personnels, mais transformées financièrement en dépenses de fonctionnement.

Deux postes de dépenses sont concernés :

- Les contrats doctoraux gérés très majoritairement par les établissements-composantes dont les moyens et les emplois sont transférés aux structures concernées. Ce dernier point explique notamment l'écart crédits de personnels et crédits de fonctionnement. En effet, 4 contrats doctoraux COFUND ont été pris en charge directement par PSL-centre au lieu de faire l'objet d'une convention (40k€). Par ailleurs, les cohortes de l'Institut Curie n'ont pas fait l'objet du conventionnement prévu (530k€).
- Les mises à disposition de personnels donnent lieu à un reversement de la charge supportée vers la structure concernée.

Doivent donc être ajoutées les dépenses suivantes :

Crédits de fonctionnement	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart BI / Exé
Contrats doctoraux (Transfert)	6 312 424 €	5 665 589 €	646 835 €
Mises à disposition	717 925 €	490 006 €	227 919 €
FIPHFP	- €	30 996 €	- 30 996 €
Total fonctionnement :	7 030 349 €	6 186 591 €	843 757 €

Total dépenses de personnels	18 597 714 €	15 374 787 €	3 222 927 €
-------------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

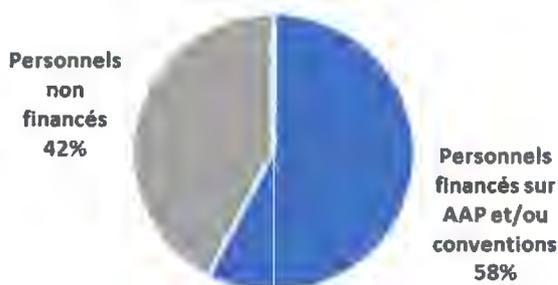
• Présentation par nature et poste de dépenses agrégées :

	AE = CP	%
Contrats doctoraux	6 972 339 €	45%
Administratifs	5 093 591 €	33%
Enseignements (dont postes)	3 035 719 €	20%
Vacations administratives	72 037 €	0%
Mesures interministerielles	43 631 €	0%
Actions sociales	157 468 €	1%
Total	15 374 787 €	



- Focus sur la masse salariale « postes » selon le mode de financement :

MS POSTES SELON FINANCEMENTS

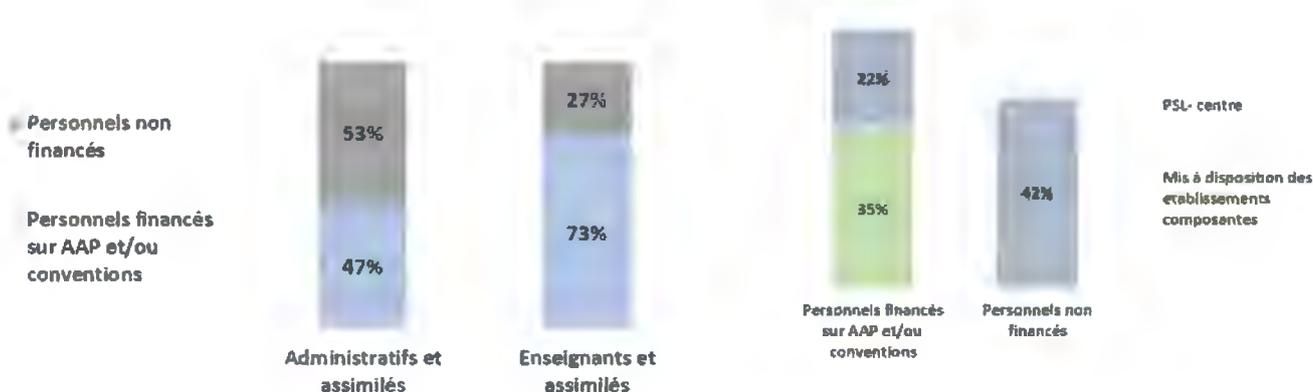


La masse salariale « postes » représente 83% de nos crédits de personnels dont 58% et financées sur appels à projets (AAP) et/ou par des conventions.

Toutefois, au sein de cette enveloppe le poids des financements est radicalement différent selon les types de population. Par ailleurs, les personnels peuvent être mis à disposition des établissements composantes (35% des effectifs) ou affectés PSL – centre (65% des effectifs).

Poids des financements selon type de population

Poids des dépenses de MS selon affectations



	Administratifs et assimilés			Enseignants et assimilés			Total		
	ETPT	MS	%	ETPT	MS	%	ETPT	MS	%
PSL- centre	65,5	3 975 705 €	87%	12,0	978 794 €	32%	77,5	4 954 499 €	65%
Aucun financement	30,9	1 800 198 €	39%	6,7	478 549 €	16%	37,5	2 278 747 €	30%
Financement Etat	7,0	605 417 €	13%	3,3	355 325 €	12%	10,4	960 743 €	13%
Personnels financés et affecté PSL-centre	27,6	1 570 090 €	34%	2,0	144 920 €	5%	29,6	1 715 010 €	22%
Mis à disposition des établissements composantes	13,6	599 373 €	13%	46,9	2 090 424 €	68%	60,5	2 689 798 €	35%
Personnels financés et mis à disposition	13,6	599 373 €	13%	8,6	492 945 €	16%	22,2	1 092 318 €	14%
Chaires de professeurs juniors	-	- €	0%	3,9	290 729 €	9%	3,9	290 729 €	4%
Contractuels doctorants	-	- €	0%	34,4	1 306 750 €	43%	34,4	1 306 750 €	17%
Total général	79	4 575 078 €		59	3 069 219 €		138	7 644 297 €	
dont personnels financés sur AAP et/ou conventions	41,2	2 169 463 €	47%	48,9	2 235 345 €	73%	90,1	4 404 808 €	58%
dont personnels non financés	37,9	2 405 615 €	53%	10,0	833 874 €	27%	47,9	3 239 489 €	42%

I.2.2. Enveloppe fonctionnement

<i>Enveloppe Fonctionnement</i>	Exécuté 2022	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi	Taux Exé/Bi
Autorisations d'engagement (AE)	20 731 504 €	31 404 364 €	28 312 297 €	- 3 092 067 €	90%
Crédits de paiement (CP)	26 787 697 €	41 236 322 €	31 008 495 €	- 10 227 827 €	75%

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le montant des Autorisations d'engagement s'élève à **28 312 297 €**. Le montant des Crédits de paiements s'élève à **31 008 495 €**.

Le taux d'exécution en AE est en amélioration par rapport au compte financier précédent (90% contre 80 %). Le taux de réalisation des CP est identique à l'année précédente (75%) et demeure insatisfaisant.

FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2023		Exécution 2023		Taux d'exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
UNIVERSITE	9 365 500 €	8 736 000 €	7 746 342 €	7 746 342 €	83%	89%
ADMINISTRATION/PRESIDENCE	4 691 731 €	4 771 731 €	4 031 353 €	3 626 368 €	86%	76%
PRESIDENCE/VIE INSTITUTIONNELLE	70 000 €	70 000 €	181 454 €	170 761 €	259%	244%
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	54 000 €	134 000 €	341 853 €	323 352 €	633%	241%
COMMUNICATION	195 000 €	195 000 €	248 664 €	253 297 €	128%	130%
DRH	70 120 €	70 120 €	93 501 €	70 261 €	133%	100%
IMMOBILIER ET MAINTENANCE	2 428 000 €	2 428 000 €	2 171 216 €	2 167 712 €	89%	89%
DSI	214 000 €	214 000 €	286 652 €	266 968 €	134%	125%
HYBRIDATION						
DEMOES	1 105 800 €	1 105 800 €	457 347 €	133 520 €	41%	12%
IDEES (dont transfert FCS)	554 811 €	554 811 €	250 655 €	240 497 €	45%	43%
DEVELOPPEMENT-PARTENARIATS	202 000 €	202 000 €	183 385 €	165 471 €	91%	82%
PEPITE	202 000 €	202 000 €	183 385 €	165 471 €	91%	82%
FORMATION	2 623 783 €	2 623 783 €	712 064 €	456 837 €	27%	17%
COLLEGE FORMATIONS	287 000 €	287 000 €	81 401 €	81 278 €	28%	28%
CPES	102 500 €	102 500 €	47 302 €	43 768 €	46%	43%
RECRUTEMENT- MARKETING	33 500 €	33 500 €	18 603 €	18 757 €	56%	56%
CMA-IA	167 116 €	167 116 €	191 390 €	98 430 €	115%	59%
EXCELLENCES	2 033 667 €	2 033 667 €	373 368 €	214 604 €	18%	11%
INTERNATIONAL	824 375 €	789 375 €	821 261 €	744 451 €	100%	94%
PILOTAGE	210 500 €	210 500 €	318 593 €	317 683 €	151%	151%
PARTENARIATS RI	255 000 €	255 000 €	352 861 €	279 688 €	138%	110%
EELISA	358 875 €	323 875 €	149 808 €	147 079 €	42%	45%
RECHERCHE- FORMATION GRADUEE	5 531 358 €	15 935 316 €	4 489 611 €	11 347 448 €	81%	71%
PILOTAGE RECHERCHE	50 500 €	50 500 €	40 134 €	32 921 €	79%	65%
COLLEGE DOCTORAL	181 000 €	181 000 €	115 339 €	112 688 €	64%	62%
RESSOURCES ET SAVOIRS	1 574 044 €	1 574 044 €	1 007 703 €	962 111 €	64%	61%
ACTIONS RECHERCHE	1 230 400 €	1 834 120 €	1 032 577 €	1 432 614 €	84%	78%
PROGRAMMES GRADUES	2 495 414 €	2 495 414 €	2 293 858 €	1 509 838 €	92%	61%
LABEX	- €	8 761 457 €	- €	7 297 276 €	-	83%
EUR	- €	1 038 781 €	- €	- €	-	0%
VIE ETUDIANTE ET RSE	1 145 267 €	1 148 767 €	914 989 €	765 982 €	80%	67%
VIE ETUDIANTE	355 500 €	355 500 €	307 685 €	299 309 €	87%	84%
ACTION SOCIALE	255 000 €	255 000 €	291 705 €	279 303 €	114%	110%
EGALITE DES CHANCES- RSE	50 000 €	50 000 €	39 909 €	39 909 €	80%	80%
SMS VIE ETUDIANTE	484 767 €	488 267 €	275 690 €	147 461 €	57%	30%
dont SMS LOGEMENT	50 000 €	50 000 €	- €	- €	0%	0%
dont SMS SPORT	127 000 €	127 000 €	- €	- €	0%	0%
dont SMS SANITE	259 867 €	259 867 €	232 238 €	109 006 €	89%	42%
dont WELCOM/E DESK	47 900 €	51 400 €	43 451 €	38 454 €	91%	75%
DEPENSES DE PERSONNELS	7 030 349 €	7 030 349 €	9 413 293 €	6 155 695 €	134%	88%
TOTAL	31 404 363 €	41 236 321 €	28 312 298 €	31 008 495 €	90%	75%

Le tableau ci-dessus appelle les observations suivantes :

- S'agissant des LABEX : les conventions de versement des EUR Translitterae et Frontcoog ont été adoptées par le conseil d'administration en décembre 2023;
- L'exercice 2023 est celui du démarrage du nouvel appel à projets Excellences, notifié pour une durée de 10 ans et un montant de 23,9 k€ qui vise à soutenir le développement d'une formation par la recherche interdisciplinaire, de la licence au doctorat, et à renforcer la communauté des *alumni* de PSL;
- Concernant le budget de la Direction générale des services : les dépenses concernent

les cotisations, les frais juridiques et de publication des marchés, les études, ainsi que l'adhésion à la Guilde des universités européennes de recherche ;

- Les dépenses liées au développement et entrepreneuriat les dépenses concernent l'activité d'accompagnement des étudiants entrepreneurs.
- Le budget Immobilier englobe les dépenses liées à la cotisation d'assurance, la location de locaux, le restaurant-interentreprise PariSantéCampus ;
- Par ailleurs, dans le cadre du programme PariSanté Campus, l'Université s'est engagée à contribuer au programme PariSanté Campus, pour l'année 2023 à hauteur de 1.05 millions d'euros, cette contribution étant financée via le projet PRAIRIE, dont la Fondation PSL est l'un des établissements partenaires ;
- Concernant le versement de l'Université PSL à la fondation PSL : la FCS PSL, qui par le passé a porté la création de l'Université, continue de porter tout le champ d'activité lié à l'innovation et au développement, l'immobilier, et certains projets de recherche (chaires). C'est pourquoi l'Université verse à la fondation un montant global évalué à ce jour à 6,9 M € ;
- Concernant la dernière ligne du tableau relative aux dépenses de personnel, les 9,4M€ en AE sont dû à un changement de méthode (engagement total de la cohorte 2023 des contrats doctoraux).

1.2.2 Enveloppe Investissement

Enveloppe Investissement	Exécuté 2022	BI 2023	Exécuté 2023	Ecart Exé/Bi	Taux Exé/BI
Autorisations d'engagement (AE)	25 228 €	758 333 €	59 218 €	- 699 115 €	8%
Crédits de paiement (CP)	26 610 €	758 333 €	51 361 €	- 706 972 €	7%

S'agissant des dépenses d'investissement, le montant des Autorisations d'engagement s'élève à **59 218 €** et celui des Crédits de paiements à **51 361 €**.

Ces montants sont très faibles au regard des prévisions budgétaires. Une partie de l'explication tient au fait que les investissements envisagés en informatique ont davantage été réalisés du côté de la fondation PSL.

II - Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier comprend, d'un côté les besoins de financement, de l'autre les financements. Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement (ou abondement) sur les disponibilités ou recours à l'emprunt (ou remboursement).

BESOINS (utilisation des financements)			FINANCEMENTS (couverture des besoins)		
	Exécution 2023	rappel Exé 2022	Exécution 2023	rappel Exé 2022	
Solde budgétaire (déficit)			11 073 166	13 864 550	Solde budgétaire (excédent)
Emprunts : remboursements en capital					Emprunts : encaissements en capital
Prêts : décaissements en capital					Prêts : encaissements en capital
Dépôts et cautionnements					Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	2 198 702	4 263 354	5 895 857	6 160 752	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-338 501	8 407	8 935 592	3 465	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	1 860 201	4 271 761	25 904 614	20 028 767	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de la trésorerie	24 044 413	15 757 006			Variation de la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée					dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie (non fléchée)	24 044 413	15 757 006			dont prélèvement sur la trésorerie (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS	25 904 614	20 028 767	25 904 614	20 028 767	TOTAL DES FINANCEMENTS

Les encaissements et décaissements des opérations pour comptes de tiers ne sont pas équivalents, du fait de décalages dans les reversements à effectuer. Par conséquent la variation prévisionnelle du solde de trésorerie en 2023 n'est pas du même montant que le solde budgétaire.

Le détail des opérations pour compte de tiers est le suivant :

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Exécution décaissements	Exécution d'encaissements
Nouveaux emprunts				
Opérations au nom et pour le compte de tiers	5 373 196	5 373 196	2 198 702	5 895 857
<i>FQPS - CMAQ</i>			153 334	232 425
<i>EELISA- EU</i>	48 000	48 000		
<i>Equipex IMF-NMR</i>	1 001 388	1 001 388		2 000 034
<i>PSL RESOLUTION</i>				
<i>EQUIPEX+ ONCO-PHENO-SCREEN</i>	565 044	565 044		1 861 329
<i>EQUIPEX+ BIBLISSIMA+</i>	2 744 456	2 744 456		771 984
<i>EQUIPEX + DEEPSEA</i>			42 426	
<i>Equipex + IDEE</i>	1 014 308	1 014 308	2 002 942	1 030 085
Autres décaissements pour comptes de tiers				
<i>Autres opérations pour comptes de tiers</i>				
TOTAL OPERATIONS COMPTES DE TIERS	5 373 196	5 373 196	2 198 702	5 895 857

III – Analyse de la soutenabilité

La programmation budgétaire d'un établissement et son exécution doivent être soutenables et permettre à l'organisme d'honorer les engagements souscrits ou prévus et de maîtriser leurs conséquences budgétaires en cours d'année et les années ultérieures. Le compte financier 2023 proposé au vote du conseil d'administration s'inscrit dans ce cadre réglementaire.

- **Indicateurs d'analyse**

Au regard des ratios d'analyse budgétaire et financière des établissements d'enseignement supérieurs, la situation de l'Université PSL apparaît très positive.

Ratios d'analyse	CF 2022	CF 2023	Seuil de vigilance
Ratio : trésorerie en nombre de jour <i>(trésorerie/charges décaissables)*365</i>	263	452	30
Ratio : FDR en nombre de jours <i>(FDR/charges décaissables)*365</i>	156	194	30
CAF/produits encaissables	10%	12%	1%
Charges de personnel / produits encaissables	18%	20%	82%
Poids des Ressources propres <i>encaissables)</i>	81%	79%	15%

- **Tableau de situation patrimoniale**

Compte de résultat exécuté

CHARGES	Exécution 2023	rappel Exé 2022	PRODUITS	Exécution 2023	rappel Exé 2022
Personnel	9 019 346	7 136 963	Subventions de l'Etat	41 782 354	36 284 635
<i>Dont charges de pensions civiles</i>		363 871	Fiscalité affectée	22 532	53 219
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	31 212 577	28 466 086	Autres subventions	219 676	642 918
			Autres produits	3 525 262	2 573 940
TOTAL DES CHARGES	40 231 923	35 603 049	TOTAL DES PRODUITS	45 549 824	39 554 712
Résultat prévisionnel : bénéfice	5 317 901	3 951 663	Résultat prévisionnel : perte		
TOTAL EQUILIBRE	45 549 824	39 554 712	TOTAL EQUILIBRE	45 549 824	39 554 712

Capacité d'autofinancement

	Exécution 2023	rappel Exé 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice	5 317 901	3 951 663
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	94 382	261 227
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 004	277 631
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
CAF ou IAF *	5 406 278	3 935 259

Evolution de la situation patrimoniale

EMPLOIS	Exécution 2023	rappel Exé 2022	RESSOURCES	Exécution 2023	rappel Exé 2022
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 406 278	3 935 259
			Financement de l'actif par l'Etat		
Investissements	45 073	26 610	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	1 050 000	
TOTAL DES EMPLOIS	45 073	26 610	TOTAL DES RESSOURCES	6 456 278	3 935 259
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT	6 411 205	3 908 649	DIMINUTION du FONDS DE ROULEMENT		

Variation du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement, du niveau de trésorerie

	Exécution 2023	rappel Exé 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION ou DIMINUTION	6 411 205	3 908 649
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-17 633 208	-11 848 357
Variation de la TRESORERIE : AUGMENTATION ou DIMINUTION	24 044 413	15 757 006
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	21 469 410	15 058 205
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-28 262 513	-10 629 305
Niveau de la TRESORERIE	49 731 923	25 687 510

- **Tableau des opérations pluriannuelles**

Les opérations pluriannuelles concernent toutes les dépenses budgétaires de l'organisme ayant vocation à être exécutées sur plusieurs exercices. Le tableau des opérations pluriannuelles permet « d'apprécier la soutenabilité financière des opérations sur leur durée » (Recueil des règles budgétaires des organismes).

Les opérations pluriannuelles détaillées dans le tableau n°9 font l'objet d'un apport financier extérieur certain (financement public ANR ou EU) et total.

Sur l'ensemble des opérations pluriannuelles, 46,3 M€ de recettes ont été encaissées (123,8 M€ financés moins 77,5 M€ de reste à encaisser). Ce niveau est à comparer au montant global des dépenses qui s'élève à seulement 32,1M€ en CP et 42,8M€ en AE. Ceci conforte le constat précédent d'un décalage entre les encaissements et les décaissements.

Opération	Coût total de l'opération	TOTAL des AE consommées	tx exécution	TOTAL des CP consommés	tx exécution
COFUND	2 419 560	2 172 760	90%	1 436 950	59%
LABEX	29 189 096	29 189 096	100%	20 052 511	69%
EUR	18 833 550	-	0%	-	0%
SFRI	20 000 000	7 174 257	36%	6 930 718	35%
CMA-IA	8 840 705	954 128	11%	954 128	11%
EELISA-ANR	385 560	337 718	88%	315 695	82%
EXCELLENCES	23 912 000	540 333	2%	381 569	2%
DEMOES	7 250 000	929 489	13%	500 663	7%
IDEES	13 000 000	1 565 385	12%	1 565 385	12%
TOTAL	123 830 471	42 863 166	35%	32 137 619	26%

Sur les appels à projets, notamment les appels à projets « structurants », on observe une montée en puissance progressive, et donc une consommation croissante des crédits, après des démarrages prudents. C'est le cas par exemple du démarrage du nouvel appel à projets ExcellenCes (2023-2032), mais aussi d'IDEES (2021-2029) ou de CMA-IA (2022-2027), dont les taux d'exécution en CP et en AE sont encore mesurés. SFRI (2019-2029) affiche un taux de réalisation de 36%.

Les restes à payer, engager, encaisser

Opération	Coût total de l'opération	TOTAL des AE consommées	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
COFUND	2 419 560	2 172 760	1 436 950	735 810	246 800	982 610
LABEX	29 189 096	29 189 096	20 052 511	9 136 585	-	9 136 585
EUR	18 833 550	-	-	-	18 833 550	18 833 550
SFRI	20 000 000	7 174 257	6 930 718	243 539	12 825 743	13 069 282
CMA-IA	8 840 705	954 128	954 128	-	7 886 577	7 886 577
EELISA-ANR	385 560	337 718	315 695	22 023	47 842	69 865
EXCELLENCES	23 912 000	540 333	381 569	158 764	23 371 667	23 530 431
DEMOES	7 250 000	929 489	500 663	428 826	6 320 511	6 749 337
IDEES	13 000 000	1 565 385	1 565 385	-	11 434 615	11 434 615
TOTAL	123 830 471	42 863 166	32 137 619	10 725 547	80 967 305	91 692 852

Opération	Financement de l'opération	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
Total COFUND	2 419 560	940 500
Total LABEX	29 189 096	8 535 012
Total EUR	18 833 550	11 573 011
Total SFRI	20 000 000	12 000 000
Total CMA-IA	8 840 705	8 840 705
Total EELISA-ANR	385 560	154 224
Total EXCELLENCES	23 912 000	20 325 200
Total DEMOES	7 250 000	3 625 000
Total IDEES	13 000 000	11 537 500
TOTAL	123 830 471	77 531 152

Le montant des restes-à-payer (AE consommées) est évalué à : 10 725 547 €.

Le montant des restes-à-engager est évalué à : 80 967 305 €.

Le montant des restes-à-encaisser est évalué à : 77 531 152 €.

Le niveau de trésorerie (49 M€) et les recettes restant à encaisser (77M€) sont d'un niveau suffisant pour financer les opérations pluriannuelles.





Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 05/2024

Liste des conventions et marchés publics

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 14 mars 2024**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation, notamment en son article L. 712-3 IV ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article premier :

Le conseil d'administration approuve le tableau des marchés publics passés au titre de l'année 2023 par l'Université PSL. Ce tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

Article second :

Le conseil d'administration approuve le tableau des conventions passées au titre de l'année 2023 par l'Université PSL. Ce tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

37 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

NumConvention	Objet de la convention	Montant TTC
2023-001	Action 493 - CROUS - Mazet	18505,00
2023-002	Accord financier pour le programme NOC à PSL 2023	6600,00
2023-003	Convention de partenariat entre l'Université PSL et Nightline - 2023	
2023-004	PAUSE Ukraine 2e vague	20000,00
2023-005	Accord de consortium - projet Equipex+ - Biblissima+	
2023-006	Décision de financement AIE - CPEculationS	516,00
2023-007	Convention de partenariat PSL-MENJ pour l'hébergement du MOOC "La psychologie pour les enseignants"	3500,00
2023-008	Convention de mandat pour la mise en oeuvre du projet - FUSE - IDF	25000,00
2023-012	Convention portant contribution de l'ESPCI au SMS Santé pour la mise en place d'un service de permanence psychologique	2800,00
2023-013	Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un doctorant contractuel - Leeroy BARON	3889,56
2023-016	THOIDINGJAM- Convention reversement activités complémentaires 2022-2023	3889,56
2023-017	Convention de partenariat PSL x VivaTech_2023	
2023-018	Contrat de prêt d'oeuvres de la bibliothèque des Mines pour l'exposition L'eau, ça turbine !	
2023-019	Contrat de prêt d'oeuvres de l'Observatoire pour l'exposition L'eau, ça turbine !	
2023-020	Contrat de prêt d'oeuvres de la bibliothèque de l'ENS pour l'exposition L'eau, ça turbine !	
2023-021	Contrat de prêt de la bibliothèque FORNEY pour l'exposition L'eau,ça turbine !	
2023-022	Contrat de prêt de la BHVP Bibliothèque historique de la Ville de Paris pour l'exposition L'eau, ça turbine !	
2023-023	Convention de reversement EA SACRe 2023	33000,00
2023-024	C23-08 - Convention de subvention Région Île-de-France 2022-2023	25000,00
2023-025	PSL - NUS MoU	
2023-027	Contrat attributif d'aide ANR-22-EXES-0003 ONEPSL IMPACT	23912000,00
2023-028	Décision de financement de 1500 euros à UPD - Contribution à GLOBAL EXAM - ressource mutualisée	1500,00
2023-050	Convention GUTH Florentin - doctorant ENS - activité complémentaire PSL	3748,32
2023-051	Convention Tom CHEVALIER - doctorant Université Lorraine - activité complémentaire PSL	1961,27
2023-052	Décision de financement - AIE Automne 2022 - Compagnie du Duende - Jedermann	800,00
2023-058	C23-24 - Convention de formation professionnelle continue Mastère Spécialisé EDI 2022-2023- Céline BEJI	9500,00
2023-061	C23-07 - Convention de reversement Zeugma 2022 - Gaël BECK	10000,00
2023-068	Convention d'enseignement et de recherche Chaire de Professeur Junior Politiques Publiques -Dauphine 2022	200000,00

2023-070	CAA PEPR AIDHY ANR-22-PEHY-0019	3305310,00
2023-071	C22-90 : TIB SMALL MOLECULE INHIBITORS OF INTERFERON GAMMA SIGNALING	
2023-072	Convention de reversement PSL-UGA - Projet AMI CMA QuanTEdu-France :	4499221,68
2023-075	Convention PSL-ENS de reversement des crédits au Projet « QuanTEdu-France »	810476,00
2023-076	Convention de reversement ESPCI - PSL - recrutement d'un professeur en Intelligence Artificielle dans le cadre de CMA-IA	356450,00
2023-077	Décision de financement Shapes of Emergences - ISEA2023 - événement mai 2023 à l'ENSAD	2500,00
2023-087	Convention de reversement attribuée à l'ENS : Accord NTU	31108,00
2023-088	Décision de financement projet Automorph - London design biennale	10000,00
2023-090	C23-35 - Convention de partenariat pour le recrutement d'un coordinateur régional des 8 PEPITES franciliens.	24000,00
2023-093	Convention de mise à disposition du CNSAD pour le Gala de l'Eau le 22 mars 2023	1700,00
2023-100	Reversement PhD track 2023 PG FINANCE - Dauphine	128478,00
2023-101	Reversement PhD Track 2023 PG EABIS - ENS	141118,00
2023-102	Reversement PhD Track 2023 PG Sciences du Vivant - ENS	141118,00
2023-103	Reversement PhD Track 2023 PG Mathématiques - Dauphine	128478,00
2023-104	Reversement PhD Track 2023 PG Chimie - ENSCP	141118,00
2023-110	Convention d'occupation temporaire du site Mazet - Université PSL et Crous de Paris	988262,50
2023-121	Accord relatif à la coopération PSL – CNRS – IRL iGLOBES	90000,00
2023-124	Convention de contribution de l'ENS - PSL au SMS Santé pour des permanences psychologiques sur site	2800,00
2023-125	C23-40 - Convention de participation des étudiants de PSL Pépite à la formation TECHWEEK	510,00
2023-127	Décision de financement ANR-22-CPJ2-0060-01 - TIRANOV Alexey	200000,00
2023-128	Décision de financement ANR-22-CPJ1-0093-01 - STUYVER Thijs	200000,00
2023-129	Décision ANR-22-CPJ2-0063-01 - MENEGHELLO Gianluca	200000,00
2023-130	Décision ANR-22-CPJ2-0064-01 - RODRIGUEZ AMOR Daniel	200000,00
2023-131	Décision ANR-22-CPJ2-0136-01 Laura KHOURY	200000,00
2023-132	Accord de consortium - CMA FQPS (Quantique préfigurateur)	
2023-133	Sponsoring de PSL : journée festive en l'honneur de M. Bruno GOUD.	2000,00
2023-134	Décision de financement attribuée à l'ESPCI / Labo PMMH - Biennale du Design à Londres en juin 2023	6000,00
2023-138	Décision de financement - AIE Printemps 2023 - Voler Voler - Crush Film	6000,00
2023-139	Décision de financement - AIE Printemps 2023 - Premier Feu	6000,00
2023-140	Décision de financement - AIE Printemps 2023 - Epicoop	2040,00
2023-141	Décision de financement - AIE Printemps 2023 - Chroniques Chartistes	690,00

2023-147	Décision de financement : CNRS FACCTS 2023	11483,00
2023-148	Décision de financement : ESPCI-PSL FACCTS 2023	11483,00
2023-149	Accord commercial THE Audit & DataPoints	75000,00
2023-154	Décision de financement de 1 500 € au projet Vibrations - SACRE - ENS Géosciences + ENSAD	1500,00
2023-156	Cordée de la Réussite CPES - Lycée Frédéric Joliot-Curie	
2023-158	Décision de Financement Global Seed Fund - Bertrand (ENS)	5000,00
2023-159	Décision de financement Global Seed Fund - Fan Sun (ENSCP)	10000,00
2023-160	Décision de Financement Global Seed Fund - Toubal (Dauphine)	6500,00
2023-161	Décision de Financement Global Seed Fund - Violette (ENS)	5000,00
2023-162	Décision de Financement Global Seed Fund - Chiappetta (ESPCI)	10000,00
2023-163	Décision de Financement Global Seed Fund - Zarcone (Malaquais)	10000,00
2023-164	Décision de Financement Global Seed Fund -Fleury- (CNSAD)	10000,00
2023-165	Reversement pour contribution au salaire dean of studies d'EELISA	100000,00
2023-168	Décision de financement - Global seed Fund - Barillot (Curie)	10000,00
2023-169	Décision de financement - PSL Global seed fund - KEDZIERSKA-MANZON (EPHE)	10000,00
2023-170	Décision de financement - Global seed Fund - Abiven (ENS)	10000,00
2023-171	Décision de financement Global seed fund - Mills - EPHE	10000,00
2023-172	Reversement Centre de langues mutualisé Université PSL	30000,00
2023-173	Cordée de la réussite CPES - Lycée Colbert	
2023-174	Cordée de la réussite CPES - Lycée Edgar Quinet	
2023-176	Cordée de la réussite CPES - Lycée François Truffaut	
2023-177	Cordée de la réussite CPES - Lycée François Villon	
2023-178	Cordée de la réussite CPES - Lycée Georges Braque	
2023-179	Cordée de la réussite CPES - Lycée Henri Wallon	
2023-181	Cordée de la réussite CPES - Lycée Jean-Jacques Rousseau	
2023-182	Cordée de la réussite CPES - Lycée Joséphine Baker	
2023-183	Cordée de la réussite CPES - Lycée Le Corbusier	
2023-184	Cordée de la réussite CPES - Lycée Romain Rolland	
2023-185	Cordée de la réussite CPES - Lycée Simone de Beauvoir	
2023-186	Cordée de la réussite CPES - Lycée Voillaume	
2023-187	Cordée de la réussite CPES - Lycée Wolfgang Amadeus Mozart	
2023-190	Decision de financement - Global seed fund - Boubenec (ENS)	7000,00
2023-192	Cordée de la réussite CPES - Lycée Olympe de Gouges	
2023-198	Convention de versement - programme PAUSE - ESPCI	30000,00

2023-203	Accord-cadre (MOU) PSL - Polytechnique Montréal	
2023-204	Convention versement des crédits au CNSAD-PSL - semaine inter-écoles 2023 (PSL-weeks)	50000,00
2023-217	Convention de reversement dotation budgétaire ED 2023 - SU	34000,00
2023-218	Convention de reversement dotation budgétaire ED 2023 - ENS	13000,00
2023-219	Décision de financement - dotation budgétaire ED 2023 - Université Paris-Cité	3000,00
2023-220	Décision de financement - dotation budgétaire ED 2023 - Dauphine	5000,00
2023-221	Décision de financement - dotation budgétaire ED 2023 - Université Côte d'Azur	4000,00
2023-222	Décision de financement - dotation budgétaire ED 2023 - L'Observatoire de Paris	5000,00
2023-223	Décision de financement - dotation budgétaire ED 2023 - EPHE	5000,00
2023-224	Décision de financement - dotation budgétaire ED 2023 - Université Paris-Saclay	3000,00
2023-225	Convention de reversement dotation budgétaire ED 2023 - Mines	5000,00
2023-226	Convention de partenariat avec l'Association Sciences Télévision - Festival PARISCIENCE	3000,00
2023-228	Partenariat Etudassur	
2023-230	Accord de coopération Université PSL - Institut polytechnique - Université de Shanghai Jiaotong	
2023-235	Convention de reversement des crédits du projet ONEPSL IMPACT (ExcellencES) dans le cadre de l'appel à projet pour le financement de « thèses binômées »	114715,22
2023-237	Convention de reversement des crédits du projet ONEPSL IMPACT (ExcellencES) dans le cadre de l'appel à projet pour le financement de « thèses binômées »	114715,22
2023-241	Convention de reversement PSL Young Researcher Starting Grant 2023 - Arthur Marguerite	150000,00
2023-242	Convention de reversement PSL Young Researcher Starting Grant 2023 - Nina Guyon	150000,00
2023-243	Convention de reversement PSL Young Researcher Starting Grant 2023 - Albertas Navickas	150000,00
2023-245	Convention de reversement Observatoire PSL YR Starting Grant - Pierre Cristofari	150000,00
2023-250	Convention de subvention de l'Union PSL 2023-24	12500,00
2023-251	Convention de subvention du BDE CPESMD 23 -24	10700,00
2023-252	Convention de subventionnement de l'association CPES Alumni	2000,00
2023-253	Convention de subventionnement d'Epicoop PSL 2023	6770,00
2023-255	Convention de location de deux salles à la Maison des Mines et des Ponts	8000,00
2023-256	Convention de reversement du Programme Gradué Physique - 2023	99704,00
2023-257	Convention de subvention pour le programme ERASMUS 2023-1-FR-KA131-HED-000121990	99075,00
2023-258	Décision de financement FDS 2023 - La Banda - 250 €	250,00
2023-259	Décision de financement FDS 2023 - TRACES - 4160 €	4160,00
2023-260	Décision de financement - FDS 2023 - Atelier des Feuillantines - 2900 €	2900,00
2023-261	Décision de financement - FDS 2023 - EPHE / TE FARE NATURA - 8000 €	8000,00
2023-262	Décision de financement - FDS 2023 - Mines / Centre de géosciences - 2060 €	2060,00

2023-263	Décision de financement FDS 2023 - Observatoire de Paris - 10 K€	10000,00
2023-264	Décision de financement FDS 2023 - ENS / ECOTRON - 997 €	997,00
2023-266	Décision de financement FDS 2023 - Observatoire - lunette - 5880 €	5880,00
2023-267	Décision de financement FDS 2023 - ENS / Arnaud Paturet - 2650 €	2650,00
2023-268	Décision de financement FDS 2023 - ESPCI / ESPGG - 6000 €	6000,00
2023-269	Décision de financement FDS 2023 - Cercle de Chimie - 2500 €	2500,00
2023-270	Décision de financement FDS 2023 - Collège de France - 492 €	492,00
2023-271	Subvention FDS 2023 < MESR - 7000 €	7000,00
2023-273	Décision de financement pour l'institut Curie des crédits attribués dans le cadre du Programme transverse DATA	5000,00
2023-274	CAA- PEPR- SSF-ML-DH ANR-22-PESN-0014	1799638,18
2023-275	Convention d'occupation du domaine public à Amyot pour le dépôt et gestion de distributeurs automatiques de boissons et autre produits alimentaires	
2023-276	Convention d'enseignement et de recherche Chaire de Professeur Junior CPJ - ENSCP A.Tiranov	200000,00
2023-277	Convention d'enseignement et de recherche Chaire de Professeur Junior CPJ - ENSCP T.Stuyver	0,00
2023-280	Convention de reversement du Programme Gradué Arts - 2023	41200,00
2023-281	Convention de reversement du Programme Gradué EABIS - 2023	62949,00
2023-282	Convention de reversement du Programme Gradué Informatique - 2023	111240,00
2023-283	Convention de reversement du Programme Gradué SDV - 2023	103000,00
2023-284	Décision de financement FDS 2023 - ENS - Projet PEPASON " Balades sonores " - 1200 €	1200,00
2023-285	Décision de financement FDS 2023 - Union PSL - 1500 €	1500,00
2023-286	Convention CROUS - Restauration - Université PSL	1000,00
2023-287	Convention d'aide à la mise en place de dispositifs de solidarité envers les étudiants ukrainiens	15321,00
2023-288	CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'AMELIORATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES CONDUISANT A LA DELIVRANCE D'UNE CARTE DE SEJOUR	
2023-289	Décision de financement FDS 2023 - EPHE - ILARA - 3000 €	3000,00
2023-290	Convention de Mise à Disposition de Stéphane Mazevet	43921,37
2023-292	Convention de reversement du programme transverse DATA sur les fonds du CMA-IA	394925,40
2023-297	Décision de financement au projet "POLMA" - IRISSO - Dauphine -PSL - 5000 €	5000,00
2023-298	Convention de subventionnement Nightline	5000,00
2023-301	Convention cohorte 2022 - l'ENC-PSL	99191,00
2023-303	Convention de reversement DSG 2 : Planètes vivantes, Milieux humains	170000,00
2023-304	Convention de reversement ENS-PSL DSG 2 Observatoires des humanités numériques	100000,00
2023-307	Convention de recette Inserm-PSL pour le PPR AMR - Chaire EFAR	287603,34

2023-311	Lettre d'intention entre l'Université PSL et NTU pour la mise en place d'un joint Master	
2023-314	Convention de partenariat PSL x UFOLEP - FDS 2023 - 1400 €	1400,00
2023-315	Bourse d'accompagnement SACRe 2023 - CNSAD-PSL	16800,00
2023-316	Bourse d'accompagnement SACRe 2023 - CNSMDP	16800,00
2023-317	Bourse d'accompagnement SACRe 2023 - ENS-PSL	16800,00
2023-318	Bourse d'accompagnement SACRe 2023 - ENSAD	16800,00
2023-319	Bourse d'accompagnement SACRe 2023 - La Fémis	16800,00
2023-323	Convention activites complémentaires ESPCI - Paul BERNARD 2023/2024	3994,59
2023-324	Conventions activites complémentaires ESPCI - Sébastien KUCHY 2023/2024	3994,52
2023-325	Convention de reversement Programme PAUSE Observatoire - Fonds Ukraine	27710,00
2023-327	Convention de subventionnement entre l'université paris sciences et lettres et la fondation de coopération scientifique paris sciences et lettres	6900000,00
2023-331	Accord de consortium PSL-CNRS- NTU pour le Projet N-GAP "Nanophotonics Gates with exciton-polaritons"	
2023-332	Contrat attributif d'aide (PSL -ANR) / Projet ParisSanteNum	1200000,00
2023-333	Convention relative à la confidentialité des travaux recherche réalisée par Mme Marie Roussie - RedTeam	
2023-336	Convention activité complémentaire - SHIHABI 2023/2024	6960,00
2023-340	Lettre d'engagement PEPR Bacter Booster(PSL partenaire pour l'ENS)	423000,00
2023-341	Convention de reversement - Lucie LEMALE - Sorbonne U et PSL	116400,00
2023-348	Joint European Degree label in engIneering - JEDI	6680,00
2023-368	Convention attributive d'aide ANR - PEPR Intelligence Artificielle - projet PDE-AI	4099811,00
2023-373	Grant agreement EELISA 2 (2023-2027) Projet 101124676 recette université	1839359,00
2023-375	Convention de reversement entre l'Université PSL et la Fondation PSL - projet IDEES	11942,84
2023-383	C23-119 - Convention de reversement POC 2023 - EPHE – Claude Kengoum	10000,00
2023-384	C23-120 - Convention de reversement POC 2023 - ESPCI – Zeyuan XU	10000,00
2023-388	Décision de subvention FSDIE - MUN PSL	480,00
2023-409	Convention-cadre pluriannuelle relative au financement des contrats doctoraux de l'Institut Curie	
2023-412	Convention-cadre pluriannuelle relative au financement des contrats doctoraux des Observatoire de Paris - PSL	316641,00
2023-415	Convention-cadre pluriannuelle relative au financement des contrats doctoraux de l'ENC-PSL	211094,00
2023-416	Convention-cadre pluriannuelle relative au financement des contrats doctoraux de l'ENS-PSL	33166410,00
2023-433	Convention de reversement entre l'Université PSL et la Fondation PSL - SMD	285195,90
2023-434	Convention de reversement entre l'Université PSL et la Fondation PSL - Chaire Beauté	81003,64

2023-441	Subvention de l'association Paris Sound and Light	2000,00
2023-447	Subvention AIE - Court Métrage d'Aout	3000,00
2023-448	Subvention AIE - Epicoop PSL	4740,00
2023-449	Subvention AIE - Something Rotten Do's	2800,00
2023-450	Subvention AIE - En mode Arcadie	3000,00
2023-451	Subvention AIE - Le Bus - RiDau	1485,00
2023-452	Subvention AIE - Nuit du Ciné Club	545,00
2023-453	Subvention AIE - Médée	700,00
2023-454	Subvention AIE - Prix Dauphine pour l'Art contemporain	3963,29
2023-455	Subvention AIE - PSL / UCL Trophy	2500,00
2023-456	Subvention AIE - PSL Expo	650,00
2023-457	Convention de reversement entre l'Université PSL et la Fondation PSL - projet ONEPSL30 - DEMOES	321280,20
2023-458	Convention de reversement entre l'Université PSL et la Fondation PSL - projet IDEES	324841,11

			Montant total HT =	673744														
Formations Collège doctoral	1	Université	Formation à destination des doctorants	Dir Recherche	Inférieur 40k	Ponctuel	-	néant			BDC		1 an	ferme	1 an			
Prestations de services de coursiers et navettes	2023-001	Université et Fondation	Collecte, le transport, la livraison de tous envois commandés par PSL et la mise en place d'un service de navette entre ses différents sites.	Logistique	MAPA	Accord-cadre	-	néant			Prix mixtes : Forfait et BDC	Leader Fret	1 an	3 fois	4 ans	04/04/2023	03/02/2024	
ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS STRATEGIQUES DE L'UNIVERSITE PSL POUR LA PROSPECTION ET LES REPONSES AUX APPELS A PROJET	2023-002	Université	Le présent accord-cadre a pour objet des missions d'accompagnement de l'Université Paris sciences et lettres et de ses éventuels partenaires, dans la formalisation des réponses aux appels à projet (« AAP ») présentant un intérêt stratégique pour l'établissement, dans la mise en œuvre desdits projets, ainsi que l'accompagnement de l'Université dans la mise en œuvre de projets structurants de l'établissement, notamment par l'appui à la déclinaison de la stratégie de l'Université en recherche et formation.	DGS	Appel d'offres ouvert	Accord-cadre) marchés subséquents	-	néant	200 000 HT		BDC	SIRIS ACADEMIC	1 an	3 fois	4 ans	01/08/2023	01/06/2024	
Traiteur et prestations associées	2023-003	Université et Fondation	L'objet du marché est la fourniture de prestations de traiteur, incluant la livraison de repas et l'organisation de buffets et de cocktails, pour les besoins ponctuels de restauration des services et de personnalités invitées de PSL, lors de l'organisation d'évènements ou de réunions.	Logistique	MAPA	Accord cadre multi attributaires	Procédure restreinte	Lot n°1 : Livraisons de plateaux et paniers-repas ; Lot n°2 : Buffets et cocktails.			BDC	Lot 1 : CROUS, Riem Becker Lot 2 : CROUS, A table	1 an	3 fois	4 ans	25/07/2023	25/05/2024	
ACCOMPAGNEMENT DE L'UNIVERSITE PSL DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA PREFIGURATION DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE EUROPEENNE DE MEDECINE SIMONE VEIL	2023-004	Université	Le présent marché a pour objet d'accompagner les pouvoir adjudicateur pour la création d'un programme pédagogique innovant en matière médicale, aligné avec les besoins et les évolutions des postes cibles, distinctif et précurseur dans le paysage des grandes formations internationale.	Présidence	Marché innovant	Marché ordinaire	Procédure innovante	néant	96 000		BDC	SAS PLAYER in Paris - Liberté living-Lab	1 an	3 fois	4 ans	21/03/2023	20/01/2024	
Service de téléconsultation étudiante	2023-005	Université	Le présent marché a pour objet de confier au titulaire des prestations de prévention en matière de santé ainsi que des prestations médicales réalisées par des professionnelles de santé auprès de l'ensemble des étudiants de l'Université PSL. Elles seront réalisées par téléconsultation, que des consultations médicales. L'offre de téléconsultation du titulaire devra s'adosser à l'offre en présentiel proposée par l'Université	Vié étudiante	Appel d'offres ouvert	accord cadre	-	néant	498744		BDC	Qare	1 an	3 fois	4 ans	#####	27/04/2024	
Services de communication digitale et d'accompagnement éditorial	2023-009	Université	Le présent marché a pour objet de confier au titulaire l'exécution de la stratégie de communication digitale de l'Université PSL sur les différents médias sociaux, la rédaction d'une partie des articles et interviews publiés sur l'espace digital de l'Université PSL ainsi que la rédaction de notes stratégiques pour l'optimisation de la diffusion de certains contenus digitaux.	Communication	Appel d'offres ouvert	Accord-cadre	-	néant			forfait	-	1 année	3 fois	4 ans		31/10/1900	Déclaré sans suite puis relancé

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE CLINIQUE AYANT POUR OBJET LA CONSTRUCTION D'UNE APPLICATION MOBILE DESTINÉE À DÉPISTER L'APNÉE DU SOMMEIL	2023-012	Université	Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude clinique en France en vue de recueillir des données utiles et nécessaire à la construction d'une application mobile visant afin de construire une application mobile qui vise à dépister l'apnée du sommeil.	Innovation et entrepreneuriat	MAPA	Marché ordinaire	-	néant	79000	BDC	STANE	2 ans	ferme	2 ans	00/01/1900		
Régime obligatoire de prestations sociales complémentaires en santé [Groupement de commandes]	2023-013	Université	Elle s'applique pour les besoins de la passation d'un marché relatif à des prestations sociales complémentaires de santé.	DRH	-	-	Groupement national MESR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Consultation en cours. Lanement reporté au 01/01/2025
Déplacements professionnels et prestations associées [Groupement de commandes]	2023-016	Université Fondation	L'accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de services d'agence de voyages, de transport (recherche et réservation des titres de transport ferroviaire, aérien et maritime), d'hébergement (recherche et réservation hôtelière) et services associés (location de voiture, prise en charge de visa et autres prestations) pour les déplacements professionnels des agents, des étudiants et des personnels invités.	DGS	Appel d'offres ouvert	Accord-cadre à marchés subséquents	Groupement	néant		BDC	-	1 an	3 fois	4 ans	31/10/1900		
Livraison d'électricité - Accord cadre DAE 2024-2027	2023-017	Université Fondation	L'objet de l'accord cadre et des marchés subséquents porte sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et les services associés pour des points de livraison (PDL) au profit des services de l'État et de certains établissements publics et autres organismes.	Logistique	Appel d'offres ouvert DAE	Marché subséquent		Lot1MS:		BDC	ENGIE EKWATEUR PRO						

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 06/2024

Convention de reversement entre la Fondation PSL et l'Université PSL dans le cadre du financement du programme Parisanté Campus

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 14 mars 2024**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le projet convention de reversement entre la Fondation PSL et l'Université PSL dans le cadre du financement du programme Parisanté Campus.

Article 2 :

La convention est annexée à la présente délibération. Le Président est autorisé à la signer.

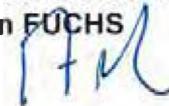
37 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FÜCHS



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouv 75004 Paris.

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 12 procurations